



Conseil économique et social

Distr. : Générale
14 mars 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Les enjeux et défis d'un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique sont développés dans la présente note sous les huit rubriques ci-après: politiques macro-économiques et développement inclusif; commerce et investissement; transports; environnement et développement; technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe; développement social; statistiques; et activités sous-régionales pour le développement.

Le document décrit ce qui a été fait et ce que le secrétariat prévoit de faire pour aider les pays membres, par son activité d'analyse des politiques, par la concertation et le renforcement des capacités, à relever des défis auxquels ils sont confrontés dans ces huit domaines d'activité.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	3
II. Politiques macroéconomiques et développement inclusif	5
A. Introduction.....	5
B. Questions de politique macroéconomique	6
C. Problèmes liés à la pauvreté et à la politique de développement inclusif	7
D. Grands problèmes concernant les pays ayant des besoins particuliers	8
E. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable.....	9
F. Questions soumises à l'examen de la Commission	10
III. Commerce et investissement	11
A. Introduction.....	11
B. Approfondir la connectivité régionale	11
C. Tirer parti des possibilités d'investissement et de commerce en Asie et dans le Pacifique	13
D. Prendre l'avantage dans l'offre de biens, services et technologies soucieux du climat	14
E. Poursuivre et approfondir l'intégration régionale.....	14
F. Garantir la primauté du système commercial multilatéral	15
G. Questions soumises à l'examen de la Commission.....	16
IV. Transport.....	16
A. Introduction.....	16
B. Promouvoir la connectivité régionale dans les transports.....	16
C. Favoriser la connectivité des zones rurales et urbaines dans l'optique du développement économique et social.....	18
D. Remédier aux impacts négatifs des transports	19
E. Questions soumises à l'examen la Commission	20
V. Environnement et développement	20
A. Les ressources de la région toujours menacées.....	20
B. La réponse concertée de la région: la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.....	21
C. Les principaux domaines d'activité du secrétariat.....	21
D. Perspectives et projets pour l'avenir	24
E. Questions soumises à l'examen de la Commission.....	25
VI. Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe	25
A. Introduction.....	25
B. Cybersécurité	26
C. Réduire les pertes économiques et la vulnérabilité sociale tout en protégeant les acquis du développement en cas de catastrophe.....	27
D. Intégrer la prévention des catastrophes et le développement.....	27
E. Coopération régionale pour l'utilisation des données spatiales aux fins de détection des catastrophes et d'alerte rapide.....	29
F. Mise en commun des moyens de communication en cas de catastrophe...	29
G. L'action du secrétariat de la CESAP.....	30
H. Questions soumises à l'examen de la Commission.....	32
VII. Développement social.....	32
A. Préparatifs de la région de l'Asie et du Pacifique pour l'examen approfondi par l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida	32
B. Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	34

VIII. Statistique	36
A. Introduction.....	36
B. Promouvoir le développement des statistiques à l'appui du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	37
C. Questions soumises à l'examen de la Commission.....	43
IX. Activités sous-régionales pour le développement.....	44
A. Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est.....	44
B. Bureau sous-régional pour le Pacifique	47

I. Introduction

1. Le présent document porte sur les enjeux et défis du développement dans les domaines d'activité qui font l'objet des sous-programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ainsi que sur le soutien qu'apporte le secrétariat aux pays membres sous la forme d'analyses stratégiques, de choix envisageables et de coopération technique qui leur sont nécessaires pour relever ces défis. Il attire également l'attention des États membres sur des questions importantes concernant l'action du secrétariat et les activités programmatiques qu'il a prévues.

2. Les huit domaines d'action sont les suivants :

a) *Politiques macroéconomiques et développement inclusif.* Le document examine les problèmes auxquels sont confrontés les pays de la région pour soutenir la croissance économique dans une conjoncture mondiale pleine d'incertitudes tout en favorisant le développement inclusif par la réduction rapide de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le document porte également sur les difficultés rencontrées par les pays ayant des besoins particuliers et sur l'action entreprise par le secrétariat pour aider ces pays. Le secteur agricole jouant un rôle important dans la plupart des pays en développement de la région, le document évoque le travail accompli par le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CERPEDECS). La Commission est invitée à donner son avis et à faire des recommandations sur les enjeux et défis pertinents ainsi que sur le travail analytique qu'effectue le secrétariat dans le cadre de ce sous-programme ;

b) *Commerce et investissement.* Le document donne ici un bref aperçu des tendances et des faits récents ainsi que des enjeux dans les domaines du commerce et de l'investissement, y compris le développement du secteur privé dans la région. Il examine les principaux domaines dans lesquels les pays de la région Asie-Pacifique devraient agir pour tirer parti des nouvelles opportunités qui se présentent dans les secteurs du commerce et de l'investissement au lendemain de la crise économique mondiale. Il donne également un aperçu des initiatives prises par le secrétariat pour aider les pays dans leurs efforts ;

c) *Transports.* Le document décrit brièvement l'évolution récente, les grands enjeux et défis du secteur des transports dans la région. Il fait également le point sur les mesures prises ou envisagées par le secrétariat pour concrétiser la vision à long terme de la Commission, à savoir un système de transport et de logistique international intermodal intégré reposant sur les deux grands piliers que sont les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi que sur les ports secs, autre composante importante du développement de ces deux réseaux ;

d) *Environnement et développement.* Le document rend compte de manière succincte des grands enjeux et défis en matière d'environnement et de développement en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne un accès adéquat au logement, à l'électricité, à l'eau propre et à l'assainissement ainsi que l'évolution qui se fait jour en faveur du développement économique et social inclusif et durable dans la région ;

e) *Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe.* Le document énumère les principaux problèmes et enjeux de politique générale ayant trait au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris les applications des techniques spatiales et la réduction des risques de catastrophe. Il met l'accent sur plusieurs initiatives prises ou envisagées par le secrétariat, en particulier : i) publication en octobre 2010 du *Asia-Pacific Disaster report 2010* ;¹ ii) Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement, devenu opérationnel en novembre 2010, permettant ainsi la mise en commun de l'information et des pratiques optimales ; iii) renforcement des capacités de TIC par le biais du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) ; iv) lancement en septembre 2010 du Mécanisme de coopération régionale axé sur l'information spatiale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses ; et v) promotion de la mise en commun régional des capacités de communication en cas de catastrophe à travers le Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC ;

f) *Développement social.* Le document examine les préparatifs régionaux de deux grands examens mondiaux, à savoir : i) l'examen approfondi par l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida² et de la Déclaration politique sur le VIH/sida ;^{3 4} et ii) l'examen et l'évaluation par la Commission du développement social de la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ;^{5 6}

g) *Statistiques.* Le document contient un aperçu des actions en cours ou prévues du secrétariat pour donner suite aux décisions et recommandations du Comité de statistique. Il met l'accent sur les activités du secrétariat visant à développer et à améliorer les statistiques sociales, les statistiques de l'état civil et les statistiques économiques dans la région, à perfectionner la coordination de l'information statistique et à favoriser la modernisation des systèmes d'information statistique au sein des systèmes statistiques nationaux de la région, à l'appui de l'orientation stratégique définie par le Comité ;

¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *Protecting Development Gains : Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific : the Asia-Pacific Disaster Report 2010* (Bangkok, 2010). Voir le site www.unescap.org/idd/pubs/Asia-Pacific-Disaster-Report-per-cent20-2010.pdf

² Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/180 du 20 décembre 2010.

⁵ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (Publications des Nations Unies, No de vente E.02.IV.4), chap.1, résolution 1, annexe II.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, supplément N0. 6* (E/2011/26-E/CN.5/2011/12), chap. 1, sect. A, projet de résolution III.

- h) Activités sous-régionales pour le développement :
- i) *Asie de l'Est et du Nord-Est.* Le document met en exergue les priorités et les méthodes examinées lors de la réunion de consultations concernant le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est. La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et suggérer de nouvelles priorités pour la sous-région, sachant que le Bureau sous-régional complète par son approche les programmes de travail en cours, en s'attachant particulièrement à créer et à faire fonctionner les plates-formes de partage des connaissances pour renforcer les partenariats et la collaboration interdisciplinaire, à favoriser la collaboration régionale et à promouvoir la coopération Sud-Sud à travers les transferts de connaissances et de pratiques optimales ;
 - ii) *Le Pacifique.* La sous-région du Pacifique s'efforce actuellement de renforcer ses capacités de développement inclusif et durable, en s'attachant particulièrement à résoudre les problèmes liés aux changements climatiques, ainsi qu'à l'élaboration de plans et de politiques propres à stimuler la croissance et à pallier les revers subis à la suite de la crise mondiale récente. Depuis les examens d'étape de 2010 concernant les progrès accomplis dans la réalisation de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁷ ⁸ et des Objectifs du Millénaire pour le développement,⁹ la sous-région étudie des solutions concrètes en vue d'accélérer ses progrès et de réduire sa vulnérabilité aux chocs externes.

II. Politiques macroéconomiques et développement inclusif

A. Introduction

3. Alors même que la reprise économique en Asie et dans le Pacifique s'est consolidée en 2010, de nouveaux défis attendent la région en 2011 dus au ralentissement de l'économie mondiale et du retour de la double crise alimentaire et énergétique. Les prix des produits alimentaires et énergétiques augmentent rapidement ce qui risque de créer de grandes difficultés pour les pays qui s'efforcent de soutenir le rythme de la croissance économique et de protéger les populations pauvres de la montée de l'inflation et de l'insécurité alimentaire. Dans le cadre de ce programme, on continuera de suivre les performances

⁷ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005* (Publication des Nations Unies, n° de vente E.05.II.A.4 et rectificatif). Chap.1, résolution 1, annexe II.

⁸ Voir la résolution 66/2 de la Commission en date du 19 mai 2010. Voir également les résolutions 65/2 du 25 septembre 2010 et 65/156 du 20 décembre 2010 de l'Assemblée générale.

⁹ Voir les résolutions 65/1 du 22 septembre 2010 et 65/10 du 23 novembre 2010 de l'Assemblée générale.

macroéconomiques des pays et l'on proposera des solutions possibles pour soutenir la reprise économique et promouvoir la stabilité macroéconomique. À cet égard, il sera essentiel de contenir les pressions inflationnistes, en particulier la hausse des prix des produits alimentaires et de s'attaquer au problème de la sécurité alimentaire. Il convient aussi de souligner l'importance du secteur agricole dont la productivité doit être encore renforcée. Les activités menées au titre de ce sous-programme viseront en priorité les pays ayant des besoins particuliers.

B. Questions de politique macroéconomique

4. Bien qu'ayant connu une reprise vigoureuse à la suite de la crise récente, la région de l'Asie et du Pacifique n'en a pas pour autant résolu tous ses problèmes. La conjoncture mondiale de 2011 s'annonce plus problématique que celle de 2010 en raison de la croissance anémique de beaucoup de grands pays développés. La dépendance persistante de nombreuses petites économies de la région à l'égard des exportations vers les marchés des pays développés affectera négativement les taux de croissance des pays de l'Asie et du Pacifique. Inversement, une évolution vers un accroissement du commerce intrarégional et un renforcement de la demande intérieure dans la région amortira dans une certaine mesure les effets de la diminution des exportations. La région devrait, au cours des prochaines années, jouer un rôle très important autant comme moteur de son propre développement que comme point d'ancrage principal de la reprise mondiale après la crise.

5. Les injections considérables de liquidités consenties par les pays développés pour se sortir de la crise constituent à court terme un autre défi capital. Les perspectives de croissance favorables et les taux d'intérêt relativement élevés des économies en développement ont attiré d'énormes capitaux mobiliers étrangers qui ont été investis dans les marchés financiers de la région, capitaux qui, pour une grande part, avaient pour origine les liquidités bon marché disponibles grâce à des taux d'intérêt proches de zéro et à la politique d'assouplissement monétaire en vigueur dans les économies développées ; ils ont contribué à l'essor des opérations spéculatives sur écart de rendement qui consistent à investir dans des actifs fortement rémunérateurs dans les économies en développement. Ces apports de capitaux ont créé dans certains pays des conditions propices à l'apparition de bulles spéculatives et accentué les pressions inflationnistes du côté de la demande.

6. L'excédent de liquidités au niveau mondial a également provoqué une montée en flèche des prix des produits alimentaires et énergétiques qui, conjuguée aux perturbations de l'approvisionnement dans les principales économies productrices, a entraîné de nouvelles poussées inflationnistes du côté de l'offre dans toute la région. De plus, les afflux de capitaux ont accentué les pressions à la hausse sur les taux de change et compromis ainsi la reprise des exportations en provenance de la région. Les mesures visant à résister aux pressions inflationnistes auront pour effet de réduire les possibilités d'intervention en faveur de la croissance et conduiront à un nouveau ralentissement de l'activité économique dans la région au cours de l'année à venir. Les augmentations de prix ont rendu l'enjeu du développement inclusif d'autant plus urgent que ce sont les populations pauvres qui pâtissent le plus de la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques.

7. Au cours de l'année à venir, les économies de la région devront mettre en œuvre des politiques complémentaires pour atteindre plusieurs objectifs : a) protéger les fondamentaux macroéconomiques de l'instabilité mondiale ; b) créer de nouvelles sources de croissance interne et régionale à moyen terme ; et c) améliorer la qualité de la croissance pour faire en sorte que des progrès robustes au niveau mondial aient des effets beaucoup plus immédiats sur le quotidien des populations pauvres et vulnérables. Il faudrait que les mesures adoptées atteignent ces objectifs de manière telle que les résultats obtenus ne portent pas préjudice à la réalisation des autres objectifs mais au contraire y contribuent dans toute la mesure du possible. Selon le cas, il faudra que les difficultés à surmonter et les méthodes recommandées pour ce faire soient envisagées aux niveaux national, régional ou mondial. Si certaines mesures peuvent être appliquées dans le cadre des structures institutionnelles nationales en place ou dans celui de nouveaux arrangements mondiaux, tels que le Groupe des 20, il conviendra souvent, au niveau régional, de renforcer les cadres de coopération existants, voire d'en créer de nouveaux. Le secrétariat pourra apporter sa contribution à la solution de ces problèmes en organisant des consultations entre décideurs régionaux et en fournissant un soutien analytique grâce à ses diverses publications.

C. Problèmes liés à la pauvreté et à la politique de développement inclusif

8. Les pays ont fait des progrès considérables pour réduire la pauvreté. Toutefois, celle-ci demeure un défi majeur pour la plupart des pays de la région où près de 950 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Les prix élevés actuels des produits alimentaires affecteront dans une proportion beaucoup plus grande les populations pauvres qui dépensent une large part de leurs revenus en produits alimentaires de base. La hausse des prix des produits alimentaires risque donc de pousser un nombre encore plus grand d'individus au-dessous de ce seuil. Une croissance forte et soutenue est nécessaire pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Il faut que les pays poursuivent leurs réformes économiques pour améliorer la productivité, en particulier celle de leur secteur agricole, qu'ils renforcent leurs institutions publiques, améliorent leur gouvernance économique, favorisent l'inclusion financière et mettent en place des programmes de sécurité sociale pour protéger les couches de population les plus vulnérables.

9. À la suite des crises financières et économiques mondiales, les sommets du G20 ont revêtu une importance croissante pour la coopération au niveau macro-économique. Par-delà les mesures prises pour faire face aux crises, le G20 a récemment dirigé son attention sur les questions relatives à la croissance et au développement à long terme de l'économie mondiale, reconnaissant que la réduction des écarts de développement et la lutte contre la pauvreté faisaient partie intégrante de l'objectif plus général d'une croissance forte, durable et équilibrée et d'une économie mondiale robuste et solide pour tous. En octobre 2010, la CESAP a organisé une consultation de haut niveau sur le sommet du G20 à Séoul¹⁰ pour permettre à la fois aux membres et aux non-membres du Groupe de la région de l'Asie et du Pacifique de présenter leur point de vue sur les principales mesures à prendre pour réduire les disparités et lutter contre la pauvreté. Des consultations analogues seront organisées ultérieurement pour permettre aux pays non membres du G20, en particulier ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, de faire connaître leur point de vue aux membres du Groupe.

¹⁰ Voir www.seoulsummit.kr.

10. Il est possible de réduire les écarts de développement entre pays en exploitant le potentiel de la coopération et de l'intégration économiques de la région. À cet égard, le renforcement de la connectivité physique et institutionnelle favorisera le développement économique de la région tout en contribuant au processus de rééquilibrage mondial. L'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2011*¹¹ consacre tout un chapitre à une discussion détaillée du rôle essentiel que joue la connectivité régionale pour favoriser les sources nationales et régionales de la demande globale. On y évalue notamment le niveau actuel de connectivité de la région, on y mentionne les principales lacunes ou domaines où des améliorations sont nécessaires et on y fait des recommandations de politique générale pour approfondir l'intégration économique des pays de l'Asie et du Pacifique.

11. La réforme de l'architecture financière internationale est essentielle pour promouvoir la croissance économique et la stabilité macro-économique. À cet égard, il est important de développer les éléments d'une telle architecture au niveau régional afin de trouver plus facilement les capitaux nécessaires pour financer les projets de développement à long terme dans la région. Une architecture financière régionale plus solide permettrait de mobiliser l'épargne régionale aux fins du développement et, par là-même, de favoriser la croissance et le développement de la région. Les activités entreprises au titre de ce sous-programme permettront d'avancer dans la solution de ces problèmes et contribueront au renforcement des capacités nécessaires pour permettre aux décideurs d'y parvenir.

D. Grands problèmes concernant les pays ayant des besoins particuliers

12. Malgré les progrès et le dynamisme impressionnants de la région, les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, continuent d'avoir d'énormes difficultés à maintenir leur croissance économique et à mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. Les retards qu'ils ont accumulés dans leur développement et les défis qu'ils doivent relever pour y remédier sont évoqués dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,¹² dans le Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral¹³ et de transit ainsi que dans la Stratégie de Maurice. L'absence de capacités de production fait obstacle à l'expansion des échanges commerciaux comme le montre l'analyse de l'*Economic and Social Survey for Asia and the Pacific*. Ces mêmes pays ont également eu beaucoup de mal à faire des progrès suffisants dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement censés être atteints en 2015, en raison des multiples effets de la double crise alimentaire et énergétique et de ceux des crises économiques et financières mondiales de ces dernières années.

¹¹ Publication des Nations Unies, No de vente E.11.II.F.2.

¹² A/CONF.191/13, chap. II.

¹³ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des institutions internationales de financement et de développement sur la coopération dans le transport en transit, Almaty, 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

13. La double crise alimentaire et énergétique qui a précédé immédiatement la crise économique a eu un impact dévastateur sur les populations pauvres et le spectre de cette double crise a réapparé en 2010 lorsque les prix des produits alimentaires et énergétiques sont remontés en flèche. Les conséquences des changements climatiques pèsent lourdement sur ces pays, compromettant, dans de nombreux cas, leurs gains de développement. Le secteur agricole, qui occupe une place prépondérante dans de nombreux pays les moins avancés et pays en développement sans littoral, est négligé depuis près d'une décennie ce qui complique les efforts de ces pays pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour ce qui concerne l'élimination de la faim et la réduction de la mortalité maternelle et infantile. L'environnement extérieur a également été éprouvant. Un grand nombre des engagements pris par les partenaires de développement pour venir en aide aux pays ayant des besoins particuliers n'ont pas été honorés. Si, ces dernières années, des signes encourageants ont été observés concernant l'aide publique au développement, celle-ci pourrait bien ne pas être maintenue à des niveaux suffisants pour répondre aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États en développement insulaires étant donné les graves contraintes budgétaires que subissent leurs partenaires de développement traditionnels affectés par la crise économique mondiale.

14. Tandis qu'ils redoublent d'efforts pour relever les défis du développement, les pays ayant des besoins particuliers pourraient tirer parti des performances et des expériences diverses d'autres pays en développement de la région en matière de réduction de la pauvreté et de promotion du développement inclusif et durable par la coopération régionale et la coopération Sud-Sud. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires doivent renforcer considérablement leurs capacités pour profiter pleinement du dynamisme de la région et de l'expérience des pays ayant réussi. Certains pays les moins avancés de la région auront également besoin d'une aide accrue pour leur permettre de se sortir de leur situation actuelle. Il leur faudra introduire des stratégies qui les aideront à améliorer leurs capacités de production et à devenir plus efficacement concurrentiels sur les marchés internationaux. L'aide publique au développement devra être réorientée en faveur du développement des infrastructures et de l'amélioration de la sécurité alimentaire par des investissements dans le secteur agricole. Ces mêmes pays devront exploiter les possibilités offertes par la coopération régionale, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin de combler les retards accumulés dans leur développement. Il faudra aussi renforcer les capacités des pays ayant des besoins particuliers pour qu'ils s'investissent davantage dans les forums mondiaux et régionaux.

E. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable

15. La majorité des populations pauvres du monde se trouve dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique. C'est également dans ces pays que l'on trouve la plus forte proportion de personnes mal nourries. La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural et les populations pauvres sont souvent concentrées sur des terres marginales. Bien que le secteur agricole soit l'épine dorsale des économies de nombreux pays en développement, notamment des pays ayant des besoins particuliers, la croissance dans ce secteur a généralement été timide et les pratiques de production non durables l'ont trop souvent emporté sur les autres. Il est urgent d'accroître la productivité durable pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la sécurité

alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Il faudra pour cela adopter et généraliser plus rapidement que ce n'est le cas actuellement des solutions et des procédés technologiques pour ajouter de la valeur dans ce secteur. Pour accélérer les processus d'adoption et de diffusion il faudra modifier le système de recherche agricole pour le développement. Les parties prenantes doivent coopérer plus efficacement à l'intérieur des pays et à travers toute la région pour transformer les produits de la recherche en gains pour le développement. Il faudra également veiller à développer et à renforcer les capacités dans le secteur de la recherche et dans les instances de pouvoir de l'Asie et du Pacifique.

16. Le CERPEDECS contribuera à améliorer les capacités des États membres à formuler et à appliquer des politiques de développement rural promouvant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire par le renforcement du dialogue Sud-Sud et l'échange d'expériences à l'intérieur de la région. Le Centre, avec son réseau de partenaires, tente de mobiliser des ressources extrabudgétaires qui lui permettront d'aider les États membres dans plusieurs domaines comme on le verra plus loin. Tout d'abord, il contribuera à renforcer les capacités nationales pour la recherche socio-économique et la recherche des politiques sur l'agriculture durable pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et hiérarchisera les besoins en matière de recherche concernant la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable en facilitant l'accès aux données pertinentes, en renforçant les capacités des experts scientifiques à appliquer des méthodes pertinentes et en préparant et élaborant des rapports de synthèse sur les résultats pertinents et applicables des travaux de recherche. Deuxièmement, il contribuera à renforcer la coordination et le réseautage régionaux pour diffuser largement les résultats des travaux de recherche ayant des incidences sur la conception et l'application des politiques relatives à l'agriculture durable et au développement rural. Troisièmement, le Centre œuvrera au renforcement des capacités des décideurs et des hauts responsables gouvernementaux à concevoir et adopter des politiques favorisant l'agriculture durable, le développement rural, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique. Le Centre fera de son mieux pour conseiller les pays concernant les stratégies, politiques, programmes et bonnes pratiques susceptibles de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'agriculture durable : à cette fin il organisera notamment des ateliers, des tables rondes et des consultations et encouragera le dialogue et la concertation entre États membres et institutions régionales et sous-régionales.

F. Questions soumises à l'examen de la Commission

17. Les États membres souhaiteront peut-être faire connaître leur expérience et leur point de vue sur les questions soulevées au titre de ce sous-programme. Certaines de ces questions seront abordées plus en détail au cours de la deuxième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif qui doit avoir lieu en décembre 2011. La Commission voudra bien donner au secrétariat son avis sur l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité en question.

III. Commerce et investissement

A. Introduction

18. Les économies de l'Asie et du Pacifique se sont dans l'ensemble remises des graves crises économiques et financières mondiales qui ont éclaté en 2008. La reprise des exportations au milieu de 2009 s'est poursuivie sans interruption et le volume des exportations a depuis retrouvé, dans la plupart des économies en développement de la région, son niveau d'avant les crises. L'*Asia-Pacific Trade and Investment Report 2010*¹⁴ prévoit que les exportations de la région augmenteront de plus de 10 % en 2011, après avoir progressé de près de 20 % en 2010. La nature de la reprise démontre que le commerce demeurera un élément moteur important de la croissance économique et du développement de la région.

19. Les crises ont également fait ressortir la nécessité de développer des économies plus solides et plus souples capables de résister à de tels phénomènes et de profiter des possibilités nouvelles et émergentes dans le secteur du commerce et de l'investissement.

20. Dans le présent document, le secrétariat examine les principaux domaines de l'action gouvernementale sur lesquels les pays de la région doivent faire porter leurs efforts pour tirer parti de cette nouvelle réalité. La Semaine du commerce et de l'investissement 2011 qui doit avoir lieu à Bangkok du 25 au 29 juillet prochain, offrira un cadre général pour débattre de ce thème, mettre en commun les pratiques optimales et préparer l'avenir.

B. Approfondir la connectivité régionale

21. L'intérêt renouvelé de la région pour un accroissement du commerce intrarégional dépendra dans une large mesure de la prise en compte réelle des préoccupations en matière de facilitation du commerce. Les recherches effectuées par le secrétariat montrent qu'en moyenne, les coûts pour la région du commerce avec l'Amérique du Nord et l'Union européenne sont inférieurs de 20 % à ceux du commerce intrarégional. En d'autres termes, les programmes nationaux de facilitation du commerce dans de nombreux pays en développement ont privilégié la facilitation des échanges commerciaux avec les pays développés.

22. Certains pays de la région ont réussi à réduire leurs coûts commerciaux au cours des dix dernières années, notamment avec les autres pays d'Asie. Quelques économies de l'ASEAN et du triangle China-Japon-République de Corée, ont obtenu d'excellents résultats sur le plan de l'efficacité commerciale, comparables à ceux des groupements de pays développés.

23. Cela dit, la majorité des pays et des sous-régions doit encore faire face à des coûts commerciaux beaucoup trop élevés avec leurs voisins. Dans le cas des échanges commerciaux entre les pays de l'Asie du Sud, de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, ces coûts représentent plus du double de ceux qui sont pratiqués entre les pays de l'Asie du Sud-Est. Les coûts des échanges commerciaux entre ces sous-régions et les pays de l'ASEAN demeurent invariablement plus élevés que ceux des échanges commerciaux entre ces mêmes pays et les marchés traditionnels des pays développés.

¹⁴ ST/ESCAP/2590.

24. Il ne fait aucun doute que l'inadéquation des infrastructures de transport et de logistique est un problème clé qui nécessitera des investissements massifs dans le temps. Toutefois, tous les pays peuvent facilement, et c'est d'ailleurs dans leur intérêt, veiller à utiliser les infrastructures physiques en place avec un maximum d'efficacité, à condition que les problèmes liés aux « infrastructures immatérielles » soient résolus – obstacles institutionnels, procédures réglementaires ou tracasseries administratives multiples.

25. Dans les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique, il faut aujourd'hui encore en moyenne 30 jours pour transporter des marchandises de l'usine au lieu d'expédition, soit au moins trois fois plus de temps que dans les pays de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE). Au total, le coût caché des formalités administratives représente 15 % de la valeur des marchandises exportées, soit 300 milliards de dollars par an pour les pays en développement de la région.

26. La réduction des coûts commerciaux doit se faire au point de départ. En expliquant clairement aux opérateurs commerciaux les procédures et les mesures pertinentes pour les accomplir, on leur épargnerait des pertes considérables de temps et d'argent. Il faut donc mettre à plat les procédures commerciales existantes afin de détecter les redondances et simplifier les procédures. Il faudrait ensuite harmoniser les données en appliquant des normes internationales.

27. La plupart de ces améliorations nécessitent somme toute des interventions assez simples et peu coûteuses. Toutefois on ne peut modifier les pratiques inefficaces sans volonté politique. L'introduction de systèmes à guichet unique et l'utilisation des moyens techniques les plus récents permettant aux opérateurs commerciaux et aux administrations publiques d'échanger des informations aideraient les pays à réduire la complexité, la durée et les coûts du commerce international. La diminution des coûts commerciaux en Asie et dans le Pacifique nécessite une intervention niveau régional. Ainsi, l'application dans l'ensemble de la région de règles de transit harmonisées découlant des conventions internationales permettrait aux pays enclavés de l'Asie centrale d'accéder plus facilement aux ports maritimes.

28. Le secrétariat aide les États membres à éliminer les facteurs d'inefficacité et les goulets d'étranglement dans les échanges internationaux : a) en développant les capacités des professionnels de la facilitation du commerce ; b) en mettant au point des méthodologies et des outils appropriés pour la facilitation du commerce ; c) en entreprenant des travaux d'analyse et d'explication ; et d) en encourageant la création d'un fonds régional commun de savoir et de pratiques optimales pour la facilitation du commerce. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNexT) est le principal mécanisme par lequel la CESAP fait circuler son programme de facilitation commerciale. Le Forum Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce sert de cadre au partage du savoir et à la concertation régionale. En 2010, près de 320 responsables et acteurs de la facilitation du commerce, dont 13 pays les moins avancés et pays en développement sans littoral, ont bénéficié de diverses activités de renforcement des capacités.

C. Tirer parti des possibilités d'investissement et de commerce en Asie et dans le Pacifique

29. On voit s'ouvrir de nouvelles perspectives pour le commerce et l'investissement inclusifs et durables dans la région.

30. Tout d'abord, divers pays en développement de l'Asie et du Pacifique commencent à prendre une certaine importance en tant que source d'investissements étrangers directs (IED) dans la région. Ces capitaux soutiennent le développement des chaînes de valeur régionales et mondiales et offrent par conséquent des possibilités uniques pour le commerce.

31. En deuxième lieu, l'expansion des chaînes de valeur mondiales/régionales crée de nouveaux débouchés pour les petites et moyennes entreprises (PME) leur permettant de croître et de prospérer en s'intégrant à ces chaînes de valeur, souvent en temps que fournisseurs de pièces détachées, de composants et de services. La plupart des pays en développement de la région ont pris un certain nombre de mesures que l'on peut regrouper dans six catégories principales : a) adoption de politiques et de réglementations pro-entreprises ; b) mise en place d'infrastructures de soutien ; c) développement d'une culture d'entrepreneuriat ; d) facilité d'accès aux moyens de financement ; e) promotion de la mise au point de technologies et adaptation de celles-ci ; et f) amélioration des services de développement des entreprises. Cela dit, il n'existe pas encore d'approche intégrée regroupant efficacement toutes les mesures entrant dans ces six catégories étant donné que ces activités ne portent que sur certains problèmes et sont exécutées de manière fragmentaire.

32. Il est essentiel de stimuler davantage l'assistance technique pour développer les capacités des PME. Les gouvernements doivent mobiliser les ressources du secteur privé pour résoudre les questions de développement en établissant de véritables partenariats secteur public-secteur privé. Parallèlement, les PME doivent prendre en compte les principes de responsabilité sociale des entreprises qui sont des éléments importants du renforcement de leur compétitivité.

33. Compte tenu de cette situation, le secrétariat coopère étroitement depuis plusieurs années avec un certain nombre de pays et de sous-régions à la réalisation de toute une série d'activités d'assistance technique pour le développement du secteur privé. Le secrétariat a récemment entrepris l'exécution d'un projet d'assistance technique pour la promotion de la participation des PME de la sous-région Bassin du Mékong aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Grâce à son projet « investisseurs pour le développement », il tente de renforcer les réseaux nationaux du Pacte mondial et d'aider les entreprises à être plus compétitives par la prise en compte des principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les stratégies commerciales de base. En décembre 2010, une réunion de consultation de parties prenantes s'est tenue à Bangkok pour aider les pays les moins avancés de la région à évaluer leurs besoins d'assistance technique dans la promotion et la facilitation des IED inclusifs et durables. Un programme d'assistance technique a été mis au point et sera prochainement distribué aux donateurs potentiels. Le secrétariat organise également le Forum annuel des entreprises de l'Asie et du Pacifique pour promouvoir la concertation entre le secteur public et le secteur privé sur des questions d'intérêt mutuel tel que la création de conditions favorables au commerce et la participation à une économie à faibles émissions de carbone. Le prochain Forum doit se tenir en juillet dans le cadre de la Semaine du commerce et de l'investissement 2011.

34. En coopération étroite avec le secrétariat de la CESAP, le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCCGMAP) ont renforcé leurs activités de promotion de la coopération régionale pour le transfert et la mise au point de technologies et de machines à l'appui du développement inclusif et durable, notamment de technologies « soucieuses du climat ».

D. Prendre l'avantage dans l'offre de biens, services et technologies soucieux du climat

35. Pour éviter les pires effets du réchauffement climatique planétaire, la région de l'Asie et du Pacifique devra investir environ 150 milliards de dollars de plus par an dans la conception d'infrastructures, de biens et de services soucieux de l'environnement/du climat au cours de la période 2011-2015, puis environ 500 milliards de dollars par an au cours de la période 2026-2030.

36. La difficulté consiste à atténuer les effets des changements climatiques sans compromettre la croissance économique. Une solution pourrait être de tirer parti des possibilités offertes par le commerce des biens et des technologies à faibles émissions de carbone ou soucieux du climat. Les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci ont ouvert de nouvelles perspectives pour les entreprises, le commerce et les investissements « verts ». Les marchés pour ces produits et services prennent rapidement de l'ampleur dans le monde entier. Des produits et des marques portant la mention « écologique » et « à faibles émissions de carbone » pourraient jouer un rôle de plus en plus important sur le plan de la concurrence dans le monde. C'est là un domaine où les pays en développement de la région pourraient prendre l'avantage en étant les premiers à occuper ce terrain. Cela les aiderait aussi à diversifier leurs structures d'exportation et leurs débouchés commerciaux. Toutefois, ces solutions gagnantes-gagnantes requièrent une volonté politique et des actions nationales coordonnées ainsi que des partenariats régionaux et mondiaux, notamment entre secteur public et secteur privé. L'aide au commerce pourrait être mobilisée pour renforcer les capacités des pays en développement à fabriquer et à utiliser ces produits et ces technologies.

37. Le secrétariat a déjà conduit diverses activités dans le domaine des changements climatiques. Le Colloque régional sur le commerce, l'investissement et les changements climatiques qui s'est tenu à Bali (Indonésie) en octobre 2010, a rassemblé des décideurs et des experts de l'environnement afin d'examiner les problèmes et les possibilités existants dans ce domaine. Une prochaine publication de la CESAP sur le commerce, l'investissement et les changements climatiques apportera quelques lumières sur le débat en cours, décrira les possibilités gagnantes-gagnantes pour les pays en développement de la région et donnera des exemples des meilleures pratiques dans ce domaine. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation dans le domaine du commerce (ARTNeT) intensifiera son activité d'analyse et de recherche en la matière.

E. Poursuivre et approfondir l'intégration régionale

38. Au lendemain de la crise économique mondiale actuelle, on a beaucoup milité en faveur de l'accroissement des échanges commerciaux intrarégionaux. La prolifération rapide des accords commerciaux régionaux a créé une situation

confuse où des pays souvent signataires d'accords multiples avec parfois les mêmes partenaires ont pris des engagements se recoupant, voire se contredisant. Pour que les accords commerciaux régionaux deviennent des éléments bien ordonnés de l'intégration régionale et du système commercial multilatéral, il faut : a) élargir leur champ d'application et les engagements qu'ils contiennent ; b) accroître le nombre des parties ; et c) les harmoniser et les regrouper.

39. L'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (APTA) demeure un facteur d'intégration régionale car tout pays peut devenir partie à l'Accord et certaines des économies les plus vastes et les plus dynamiques de la région comme la Chine, l'Inde et la République de Corée, en sont déjà membres. L'APTA a des règles d'origine relativement simples et souples qui pourraient servir de modèles pour des règles d'origine s'appliquant à l'ensemble de la région. Il prévoit également des aménagements et des concessions tarifaires spéciales pour les pays les moins avancés. Au cours des dernières années, les membres de l'APTA ont fait beaucoup pour accroître la portée de leurs engagements, en particulier en adoptant des accords-cadres sur les investissements, les services et la facilitation du commerce et en organisant des consultations sur les mesures non tarifaires. Pour que l'Accord contribue véritablement à l'intégration régionale, il faudra élargir encore son champ d'application et sa composition. Les pays participants et la CESAP, qui fait office de secrétariat de l'APTA, sont en train d'y travailler.

F. Garantir la primauté du système commercial multilatéral

40. La crise économique mondiale a incité de nombreux pays à adopter des mesures protectionnistes en dépit des discours affirmant le contraire et des engagements pris dans différentes enceintes internationales. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) devient un outil indispensable pour surveiller les tendances au protectionnisme et promouvoir le rôle du commerce dans la croissance et la reprise économiques. Le système commercial multilatéral que supervise l'OMC est le seul système régissant le commerce international au moyen d'un ensemble universel de règles non discriminatoires à caractère obligatoire. Cet ensemble de règles a permis de renforcer la stabilité, la transparence et la prévisibilité du commerce international et il mérite d'être soutenu par les membres de l'OMC. Le succès de la série des négociations commerciales multilatérales de Doha enverrait un signal fort en faveur du maintien d'une économie mondiale ouverte et vouée au développement du commerce. Il semblerait que des membres de l'Organisation poussent à l'accélération du processus afin de finaliser cette série de négociations en 2011. Il incombe à tous les membres de l'OMC de s'y employer.

41. La CESAP aide les pays à participer efficacement au système commercial multilatéral, notamment pour ce qui concerne leur accession à l'OMC, la mise en œuvre effective des engagements qu'ils ont pris et leur participation efficace aux négociations relatives au Programme de Doha pour le développement.¹⁵ Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral bénéficient d'une attention spéciale. La CESAP organise à cette fin des cours sur la politique commerciale et des stages de formation spécifique sur des questions relatives aux accords de l'OMC et au Programme de Doha pour le développement, ainsi que des concertations entre gouvernements, entreprises privés, organisations non-gouvernementales et autres parties prenantes.

¹⁵ Voir A/C.2/56/7, annexe.

Cette assistance est fournie par l'intermédiaire du Programme d'assistance technique CESAP/OMC. Le réseau ARTNeT a contribué à renforcer les capacités des chercheurs de la région spécialisés dans la politique commerciale.

G. Questions soumises à l'examen de la Commission

42. La Commission souhaitera peut-être faire des commentaires sur les questions ci-après : a) enjeux et défis liés à la capacité de profiter des possibilités nouvelles et émergentes en matière de commerce et d'investissement ; b) actions et mesures prioritaires relevées par le secrétariat et nécessitant un approfondissement aux niveaux national, régional et mondial ; et c) adéquation des activités du secrétariat pour relever ces défis.

IV. Transports

A. Introduction

43. Aujourd'hui plus que jamais le développement de la région est tributaire de ses systèmes de transport. Les avantages de la connectivité régionale dans les transports sont largement reconnus : elle peut en effet contribuer à une plus grande intégration régionale et au développement du commerce intrarégional. La connectivité facilite également l'accès des pays sans littoral et des pays en développement insulaires aux marchés et ouvre des perspectives de développement économique et sociale aux populations de l'intérieur. La vision d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré exposée par les ministres dans la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/63/13, chap. V),¹⁶ et reprise trois années plus tard dans la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie (E/ESCAP/66/11, chap. IV),¹⁷ consiste à tirer pleinement parti des avantages économiques et sociaux potentiels découlant de l'amélioration de la connectivité dans les transports tout en atténuant ses effets négatifs. Les questions très diverses concernant le développement d'infrastructures et de services de transport efficaces feront l'objet de discussions approfondies à la Conférence ministérielle sur les transports qui se tiendra à Bangkok en novembre 2011 et se saisira de la phase II (2012-2016) du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique. Ce dernier constituera une feuille de route qui permettra au secrétariat de poursuivre sa collaboration avec les pays membres et ses partenaires institutionnels en vue de mettre en place des politiques inclusives et durables visant à mettre des transports efficaces au service du développement économique et social de la région.

B. Promouvoir la connectivité régionale dans les transports

44. Les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique jouent un rôle de premier plan dans le développement coordonné des réseaux routiers et ferroviaires de la région. Ce travail de collaboration entre le secrétariat et les pays membres a abouti à la formalisation des deux réseaux sous la forme de l'Accord

¹⁶ Approuvée ultérieurement par la Commission dans sa résolution 63/9 en date du 23 mai 2007 sur l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).

¹⁷ Approuvée ultérieurement par la Commission dans sa résolution 66/4 en date du 19 mai 2010 sur l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie.

intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie¹⁸ et de l'Accord intergouvernemental sur le Chemin de fer transasiatique¹⁹ entrés en vigueur respectivement en juillet 2005 et juin 2009. Grâce à ces instruments, les Gouvernements de la région et leurs partenaires de développement poursuivent leur collaboration pour accroître leurs capacités et améliorer la connectivité avec les autres régions. Les réunions des groupes de travail sur les deux réseaux joueront un rôle essentiel, dans le cadre du programme, pour faire avancer les projets prioritaires susceptibles d'avoir le plus d'impact sur la connectivité.

45. La constitution d'un système de transport et de logistique intermodal intégré comprenant la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique, a conduit à envisager le développement des ports secs et la rationalisation de la logistique, considérés comme des étapes critiques dans la poursuite de la coopération et de l'intégration économiques régionales. L'élaboration d'un accord intergouvernemental sur les ports secs définissant des fonctions communes et des principes directeurs aideraient les pays à élaborer des stratégies et des politiques d'ensemble ainsi qu'une réglementation pour le développement de ces installations.

46. On ne pourra tirer pleinement parti des possibilités offertes par la connectivité instaurée par les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et les ports secs que si l'on facilite les transports transfrontières et en transit pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts. La facilitation du commerce et des transports prend aujourd'hui de plus en plus d'importance dans le contexte du renforcement du commerce intrarégional, déjà comparable à celui des autres régions et susceptible de s'étendre davantage encore.

47. Il existe de nombreux exemples d'obstacles non matériels aux transports transfrontières et en transit terrestres : formalités et procédures de franchissement des frontières incohérentes et compliquées, avalanche de documents ; inspections redondantes par différentes autorités ; conditions restrictives pour l'obtention des visas ; heures de travail incompatibles aux postes frontières ; restrictions et limitations imposées à l'entrée des véhicules ; opérations de transbordement forcées aux frontières ; application de normes différentes pour les véhicules et les routiers ; et manque de coordination entre les différents acteurs. Des efforts renouvelés pour trouver des solutions à ces problèmes contribueront directement à réduire les frais de transport et à accroître la compétitivité des entreprises de la région. Toutes ces questions seront au cœur de la prochaine Conférence ministérielle sur les transports.

48. Si les possibilités d'accès qu'offrent les transports sont importantes pour tous les pays, elles sont vitales pour le commerce intérieur et extérieur des pays en développement archipélagiques et insulaires. Étant donné leur petite taille, leur faible population, leur base de production étroite et les vastes distances séparant les îles, les services de transport par mer vers ces pays et entre eux ont des caractéristiques particulières : volume faible et souvent irrégulier du trafic, longues distances et contraintes physiques liées aux infrastructures, superstructures et équipements des ports maritimes. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis ces dernières années pour résoudre certaines questions d'ordre législatif, réglementaire et pédagogique concernant le transport maritime, en particulier dans le Pacifique, il convient de réexaminer, avec les

¹⁸ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, No 41607.

¹⁹ Nations Unies, *Recueil des traités*, No 46171.

services de conseil technique et de renforcement des capacités du secrétariat de la Communauté du Pacifique, les aspects du droit, de la formation et de la sécurité maritimes et les contraintes de l'offre et de la demande entravant les transports maritimes interinsulaires et de trouver des solutions possibles.

49. Dans la plupart des pays de la région, les coûts de la logistique sont élevés. Les fournisseurs de services logistiques sont encore peu développés et l'industrie est fragmentée. Les pays ont commencé à prendre des mesures pour créer une industrie efficace de logistique. Toutefois, étant donné le caractère transsectoriel des problèmes, beaucoup de pays de la région ont des difficultés à donner aux parties prenantes les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre de manière coordonnée et cohérente des politiques de logistique d'ensemble. Il conviendrait notamment de renforcer le professionnalisme et la compétitivité des fournisseurs de services de logistique, en particulier, en établissant des normes minimales et des codes de conduite et en assurant la formation des opérateurs et des responsables. Les services consultatifs fournis dans le passé par le secrétariat se sont révélés utiles en permettant à un certain nombre d'États membres de renforcer le développement de leur industrie embryonnaire de logistique. Le secrétariat est prêt à mobiliser des ressources pour fournir des services analogues à la demande.

50. Un grand nombre d'organisations sous-régionales et intergouvernementales de la région de la CESAP s'intéressent à l'extension de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et s'emploient activement à formuler des réseaux de transport sous-régionaux. Elles se sont également attachées à élaborer un cadre législatif et régulateur pour faciliter la circulation entre leurs pays membres. Beaucoup de sous-régions envisagent maintenant d'étendre leurs relations commerciales au-delà de leurs frontières et, dans quelques cas, de transiter par d'autres sous-régions. À cet égard, des différences techniques, normatives et opérationnelles ont été relevées entre les sous-régions, différences qui peuvent constituer autant d'obstacles matériels et non matériels à une circulation fluide et efficiente. Le sous-programme vise à renforcer le rôle du secrétariat pour permettre aux organisations sous-régionales d'échanger des données d'expérience sur le développement du transport entre sous-régions et d'éliminer les obstacles matériels et non matériels à ce type de transport afin de promouvoir la connectivité dans l'ensemble de la région.

C. Favoriser la connectivité des zones rurales et urbaines dans l'optique du développement économique et social

51. Une grande partie des obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est liée à la connectivité et à l'accès : accès aux marchés, à l'emploi, aux services de vulgarisation agricole pour accroître la productivité, aux services de l'éducation et de la santé, notamment, ainsi qu'aux moyens de répondre aux besoins des deux sexes en matière de transport. En favorisant cet accès, le transport peut contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire concernant la pauvreté, l'éducation, le genre, la mortalité infantile, la santé. Il peut également contribuer à la réalisation de l'Objectif 8 relatif aux partenariats en intégrant les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires et en faisant participer le secteur privé au processus de développement

52. L'amélioration des infrastructures et des services de transport et de logistique peut également jouer un rôle dans le renforcement de la sécurité alimentaire. On trouve dans beaucoup de pays de la région de vastes inégalités de revenu et de richesse dues à l'absence de routes utilisables par tous les temps pour accéder aux villages et de services de transports fréquents et fiables vers les îles extérieures, à un accès physique en profondeur insuffisant vers les arrière-pays et à une connectivité médiocre entre les villes et les campagnes. Il convient également de soutenir et de développer la logistique rurale et les filières d'approvisionnement des marchés ruraux.

53. Les infrastructures de transport, lorsqu'elles sont efficaces, jouent un rôle primordial en cas de catastrophe pour l'acheminement des secours comme on l'a vu récemment dans un certain nombre de pays membres. La capacité de réaction en cas de catastrophe exige non seulement des stratégies d'atténuation des risques, comme l'élaboration de plans de logistique et de transport de secours mais également l'adaptation de la conception et la consolidation des infrastructures pour leur permettre de résister dans de telles situations. L'expérience a montré qu'il fallait privilégier davantage les stratégies d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs du transport et de la logistique. Le secrétariat aidera les responsables à prendre en compte l'importance des infrastructures de transport en général dans l'évaluation des projets.

54. Si les avantages de la connectivité dans les transports sont considérables, c'est aussi le cas du montant des investissements nécessaires. Certains pays ont réussi à attirer des capitaux privés pour développer leurs infrastructures tandis que d'autres ont eu des difficultés pour créer un environnement institutionnel et réglementaire propice à des partenariats public-privé. D'autres pays connaissent également de grosses difficultés pour mettre au point, exécuter et gérer de tels projets de partenariat faute de bien comprendre ce que sont ces partenariats et de disposer des compétences humaines nécessaires dans les fonctions publiques ; les difficultés tiennent également à l'absence de standardisation des processus et documents administratifs. Étant donné la nécessité de surmonter ces obstacles au développement des partenariats public-privé, le secrétariat a conçu un ensemble de matériels pédagogiques permettant d'évaluer les conditions d'instauration de tels partenariats. À cet égard, il sera important de prévoir des activités pour continuer d'améliorer ces outils pédagogiques, et de renforcer le réseau régional des groupes et des spécialistes des partenariats public-privé.

D. Remédier aux impacts négatifs des transports

55. Le secteur des transports est l'un des plus grands consommateurs d'énergie dans la région de l'Asie et du Pacifique, et en particulier des produits pétroliers que la plupart des pays qui en font partie doivent importer. Ce secteur est également le deuxième émetteur de dioxyde de carbone, source principale des gaz à effet de serre. Étant donné la croissance rapide du commerce international, des revenus et du nombre d'automobiles, la consommation d'énergie dans ce secteur et la pollution atmosphérique qu'il occasionne continueront de s'accroître si rien n'est fait pour en atténuer l'impact.

56. Les possibilités dont disposent les pays de la région pour réduire la consommation d'énergie et les émissions polluantes sont considérables. Ils peuvent par exemple mettre en place des systèmes de transport intermodal intégré privilégiant les transports ferroviaires et par voies d'eau intérieures moins énergivores et moins polluants. Une meilleure logistique est également un moyen

de réduire la consommation de carburant et les émissions qui l'accompagnent. Pour y parvenir, les gouvernements doivent adopter des mesures de promotion des moyens de transport économes en énergie et respectueux de l'environnement pour la circulation des biens et des personnes.

57. Actuellement, plus de la moitié des victimes d'accidents de la route dans le monde ont été recensées dans la région de la CESAP et l'on estime que cette proportion pourrait atteindre les deux tiers du total mondial d'ici à 2020. Les accidents de la route frappent les segments les plus actifs des populations et ont de ce fait un impact économique et social considérable. Consciente des pertes dues aux accidents de la route, la Conférence ministérielle de la CESAP sur les transports (2006) a adopté la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/63/13, chap. IV) et, en 2010, la Commission adoptait sa propre résolution 66/6 portant le même intitulé. Ces événements faisaient suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 64/255 du 2 mars 2010 sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde dans laquelle l'Assemblée générale, entre autres choses, proclamait la Décennie d'action pour la sécurité routière dans le monde (2011-2020), dont l'objectif est de stabiliser, puis de réduire le nombre de décès sur les routes à travers le monde en multipliant les interventions aux niveaux national, régional et mondial. Ces mesures visent à faire de la sécurité routière une priorité absolue dans tous les pays membres, à l'intégrer à la planification et aux politiques à l'échelle nationale et à faire en sorte que des mesures adéquates soient prises pour sensibiliser davantage le public à la nécessité de s'attaquer à ce problème.

58. Les États membres bénéficieront d'une aide pour élaborer des stratégies et plans d'action nationaux de sécurité routière avec des objectifs et des cibles mesurables ainsi que des outils permettant de suivre les progrès. Le secrétariat fera en sorte que les ministères/organismes pertinents puissent échanger des données d'expérience et des pratiques optimales pour renforcer les capacités des pays à planifier et mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la sécurité routière.

E. Questions soumises à l'examen la Commission

59. Les pays membres souhaiteront peut-être mettre en commun leurs données d'expérience et faire connaître leur point de vue sur les défis et les enjeux ci-dessus. La Commission voudra bien quant à elle donner son avis au secrétariat concernant les activités futures de ce dernier, compte tenu des recommandations du Comité des transports, à sa deuxième session (voir E/ESCAP/67/7).

V. Environnement et développement

A. Les ressources de la région toujours menacées

60. Alors qu'elles se relevaient progressivement de la récente crise financière et économique, la plupart des économies de la région ont relativement bien résisté à l'instabilité financière, à la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et à la volatilité des prix des matières premières qui frappaient le reste du monde. Toutefois, les inégalités persistantes, la multiplication des catastrophes naturelles et les changements climatiques et environnementaux continuent d'assombrir l'avenir de la région.

61. La vulnérabilité croissante de l'économie mondialisée de la région face à la limitation des ressources est de plus en plus préoccupante. Les pays fortement tributaires des importations de pétrole restent vulnérables s'ils essaient de stabiliser leur croissance économique lorsque les prix du pétrole sont volatiles. Les ressources en eau diminuent et sont en outre menacées par les catastrophes naturelles et la pollution. Pour répondre aux besoins des populations urbaines d'aujourd'hui, ainsi que ceux des générations futures, il faudrait à la fois maintenir la croissance économique et réduire la pauvreté, tout en minimisant l'impact négatif de cette croissance et du développement urbain sur l'environnement et les ressources naturelles. Les diverses incidences que l'on constate chaque jour suscitent de nouvelles inquiétudes quant à la résilience de la région face aux crises économiques et alimentaires et au manque de ressources.

B. La réponse concertée de la région: la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

62. La sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a été organisée par la CESAP à Astana du 27 septembre au 2 octobre 2010. Plus de 800 personnes y ont participé, dont des ministres et les chefs de délégation de 46 États membres de la CESAP, et d'autres parties prenantes. Trois documents finaux ont été adoptés : la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010), le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015), et l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte » (voir le document E/ESCAP/67/8).

63. Dans la Déclaration, les ministres ont réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération régionale afin d'appuyer davantage les efforts déployés par les pays pour améliorer la résistance des économies régionales aux chocs extérieurs. Ils ont reconnu en particulier que « la croissance verte, lorsqu'elle [était] dûment adaptée aux particularités de chaque pays et considérée dans une perspective de développement durable, [était] l'un des moyens permettant d'appuyer une croissance économique rapide, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la durabilité environnementale ».

C. Les principaux domaines d'activité du secrétariat

64. Plusieurs actions clés ont été définies le Plan régional susmentionné: harmoniser la croissance économique rapide, la création d'emplois et la durabilité écologique ; promouvoir un développement urbain durable ; renforcer la capacité de charge écologique ; améliorer la gestion des ressources énergétiques ; améliorer la gestion des ressources en eau ; et renforcer la capacité d'adaptation du développement socioéconomique aux changements climatiques. Aux paragraphes suivants sont décrites les activités déjà entreprises par le secrétariat, ainsi que celles qui sont prévues, pour faciliter les interventions régionales et nationales dans des domaines spécifiques.

1. Harmoniser la croissance économique rapide, la création d'emplois et la durabilité écologique

65. Afin d'appuyer la mise en œuvre des recommandations de la Conférence, le secrétariat continuera d'organiser des activités de renforcement des capacités en matière de « croissance verte », de sorte que les institutions nationales soient mieux à même d'élaborer et d'appliquer des politiques dans ce domaine.

Une attention particulière est accordée aux pays les moins avancés, comme le Cambodge, et les petits États insulaires en développement du Pacifique, comme Samoa, où des modèles d'activités commerciales « vertes » sont appliqués pour encourager une utilisation écologiquement efficace des ressources et où des services d'énergie renouvelable (biogaz, solaire) sont fournis aux pauvres des zones rurales. Ces initiatives ciblées aident les pays dans leurs efforts pour atteindre les objectifs 1 et 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit de projets pilotes, et les solutions « vertes » seront ensuite reproduites en étant adaptées à la situation locale.

66. Consciente de la dégradation des écosystèmes et du fait que la demande en services tirés du capital naturel devient de plus en plus problématique, la CESAP s'est efforcée de proposer, aux niveaux régional, sous-régional et national, un ensemble complet de moyens pratiques pour encourager les investissements dans le capital naturel, notamment l'utilisation de stratégies fondées sur les mécanismes du marché qui permettent d'internaliser les prix écologiques et de soutenir ainsi des modèles de croissance plus verte dans lesquels la croissance économique, les moyens de subsistance locaux et la durabilité écologique sont en harmonie. Les enseignements tirés d'un projet pilote de paiement des services écologiques mis en œuvre à Aceh, en Indonésie, ainsi que les résultats d'autres travaux réalisés dans des pays d'Asie du Sud-Est, ont été diffusés et utilisés pour la conception de mesures analogues dans un grand nombre de pays.

2. Promouvoir un développement urbain durable

67. Depuis la soixante-sixième session de la Commission, les travaux du secrétariat sur les problèmes urbains ont progressé à bien des égards. Par exemple, dans le cadre d'un projet exécuté conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), la CESAP a mis au point, à l'intention des décideurs et des planificateurs, une méthodologie et des lignes directrices pour évaluer de manière intégrée l'éco-efficacité des infrastructures urbaines et concevoir les stratégies et mesures d'amélioration requises. Dans le cadre d'un projet pour la promotion de systèmes de gestion des déchets solides qui soient durables et profitables aux pauvres dans les villes de moyenne et petite taille, elle a mis en place des centres de récupération intégrée, comme solution écologiquement durable, économiquement viable et profitable aux pauvres pour la gestion des déchets solides, dans plusieurs villes du Bangladesh, du Cambodge, du Pakistan, de Sri Lanka et du Viet Nam. Dans le cadre d'un projet visant à promouvoir les infrastructures éco-efficaces d'approvisionnement en eau en Asie, elle a défini des lignes directrices à l'intention des décideurs et mis à l'essai des systèmes d'approvisionnement en eau pour les bâtiments publics. En outre, en collaboration avec ONU-HABITAT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'organisation United Cities and Local Governments Asia-Pacific, la CESAP a publié le rapport *The State of Asian Cities 2010/11* et finalisé des activités liées à des projets de crédit au logement et à l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre.²⁰ Elle a également conduit des

²⁰ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), Kitakyushu (Japon), 31 août-5 septembre 2000 : Déclaration ministérielle, Programme d'action régional (2001-2005) et Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre* (ST/ESCAP/2096) (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.II.F.12), troisième partie.

recherches sur les établissements écologiques favorables aux pauvres, et commencé à travailler avec ONU-HABITAT sur un projet commun visant à améliorer la capacité de résilience et d'adaptation des villes aux changements climatiques.

68. Les activités en cours ou prévues répondent aux recommandations des documents finaux de la Conférence ministérielle, dans lesquels la région de l'Asie et du Pacifique a été invitée à promouvoir un développement urbain durable tout en intégrant les dimensions économiques, écologiques et sociales dans les domaines d'action clés, comme la conception et l'aménagement urbains, les infrastructures et le logement, le financement en milieu urbain, et le renforcement des capacités. Les activités consisteront notamment à : a) étudier les problèmes émergents et les solutions innovantes afin de mettre au point des modèles susceptibles d'être reproduits et de faciliter l'élaboration de politiques ; b) lancer des forums et des dialogues politiques de haut niveau, comme le prochain cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, afin de diffuser les solutions et les pratiques efficaces ; c) améliorer la capacité des pays en développement à adapter, reproduire et étendre les pratiques innovantes et les initiatives politiques ; et d) encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par le réseautage et le transfert de ressources.

3. Renforcer la sécurité énergétique en améliorant la gestion des ressources énergétiques pour un développement durable

69. En s'appuyant sur les conclusions de l'étude thématique réalisée pour la soixante-quatrième session de la Commission,²¹ intitulée *Sécurité énergétique et développement durable en Asie et le Pacifique*,²² le secrétariat continue de mener des travaux analytiques sur la sécurité énergétique et de promouvoir l'échange de vues et de données d'expérience dans ce domaine, afin d'élaborer un cadre régional pour le renforcement de la sécurité énergétique. Il continuera de proposer aux pays un forum où ils peuvent débattre des possibilités et des modalités d'une coopération régionale à cet égard. Par ailleurs, le secrétariat a réalisé une étude sur un modèle de développement à faible intensité de carbone qui tire parti des bénéfices corollaires, ce qui permet aux décideurs de démontrer ce que l'on peut gagner, en plus des avantages environnementaux, en répondant aux priorités du développement, notamment la sécurité et l'efficacité énergétiques, et en élargissant l'accès aux services énergétiques.

70. Pour promouvoir l'efficacité énergétique, le secrétariat met actuellement en œuvre un projet visant à renforcer les capacités institutionnelles dans ce domaine des pays d'Asie centrale, du Sud et du Sud-Est. Il va également lancer un projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, dont l'objectif est d'étendre l'accès aux services énergétiques pour les pauvres des zones rurales, en se fondant sur les conclusions et les enseignements tirés d'un projet antérieur consacré aux partenariats public-privé en faveur des pauvres.

²¹ Voir Conseil économique et social, *Documents officiels*, 2010, *Supplément n°19* (E/2008/39-E/ESCAP/64/39), par. 266-287.

²² Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.08.II.F.13.

4. Améliorer la gestion des ressources en eau pour un développement durable

71. Les principes de la croissance verte sont déjà couramment appliqués à la gestion des ressources en eau, pour mettre au point des infrastructures écologiquement efficaces d'approvisionnement en eau, et en particulier pour encourager la modernisation des systèmes d'assainissement et une meilleure gestion des eaux usées. L'application de ces principes a été favorisée par le fait que l'on tend à décentraliser de plus en plus les processus de planification et de prise de décision, que le public est plus sensibilisé et s'implique davantage, et que les techniques de traitement des eaux usées ont évolué.

72. On s'est également efforcé de promouvoir les actions régionales en faveur de la gestion des ressources en eau, en recensant les « points critiques de l'eau », c'est-à-dire des zones ou pays dans lesquels une assistance et des initiatives concertées sont nécessaires pour répondre d'urgence aux besoins de développement socioéconomique, comme les pays qui pourraient ne pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ou qui sont très exposés aux catastrophes liées à l'eau.

73. Ces initiatives vont dans le sens des efforts consentis au niveau régional pour améliorer la capacité de la région à résoudre les difficultés croissantes de la gestion durable des ressources en eau et de la sécurité alimentaire.

D. Perspectives et projets pour l'avenir

74. Plusieurs initiatives importantes proposées par les pays membres ont été adoptées à la Conférence ministérielle ; elles constitueront des outils essentiels pour aider la région à parvenir au développement durable grâce à la coopération régionale.

75. L'une de ces initiatives est l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte », dont l'objectif est de stimuler la coopération transrégionale, notamment en ce qui concerne l'économie « verte » et la nécessité d'élargir l'accès aux technologies « vertes » tout en prévoyant des mécanismes d'encadrement pour encourager leur utilisation. Les principaux domaines d'intervention sont les suivants : a) utilisation écoefficiente des ressources naturelles et investissement dans les services écosystémiques ; b) développement à faible intensité de carbone et adaptation aux changements climatiques ; c) promotion du développement urbain durable ; d) promotion d'entreprises vertes et de technologies vertes ; et e) promotion de modes de vie durables et amélioration de la qualité de vie. Des activités spécifiques seront proposées prochainement par le Gouvernement kazakh, en consultation avec d'autres États membres.

76. Au vu d'une évaluation des activités menées au cours de la période 2005-2010, l'Initiative de Séoul pour une croissance verte²³ a été prolongée de cinq ans ; son objectif est de promouvoir davantage le concept et les solutions de la croissance verte dans la région de l'Asie et du Pacifique.

²³ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The Fifth Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.F.31), annexe III.

77. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, sera centrée sur deux thèmes : a) l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; et b) le cadre institutionnel du développement durable. Différents préparatifs sont en cours aux niveaux mondial, régional et national.

78. Un processus préparatoire régional aura lieu en Asie et dans le Pacifique pour élaborer, entre autres, une déclaration régionale à faire à la Conférence, dans laquelle il sera rendu compte de l'expérience de la région dans la mise en œuvre d'Action 21,²⁴ du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21²⁵ et du Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg,²⁶ ainsi que dans l'application de politiques en faveur de l'économie verte. Les perspectives de la région de progresser davantage vers un développement durable seront également évoquées, de même que les difficultés qui se posent à cet égard. La déclaration régionale sera associée aux conclusions de la Conférence ministérielle, du fait qu'elle reflétera la position commune la plus récente des pays membres sur le développement durable.

E. Questions soumises à l'examen de la Commission

79. Les membres de la Commission sont invités à faire part de leur expérience et de leurs vues sur les questions et les problèmes soulevés. La Commission voudra peut-être encourager les pays à renforcer la coopération régionale en vue d'intégrer les principaux enjeux liés à la composante eau-alimentation-énergie dans leur processus de développement socioéconomique. Elle est invitée à définir des priorités et à donner au secrétariat des orientations supplémentaires sur l'approche qu'il devrait adopter pour la suite de ses travaux.

VI. Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

A. Introduction

80. Avec l'ascension fulgurante de l'économie numérique au cours des dernières décennies, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues des technologies « synergistiques » essentielles pour les perspectives de développement de la région. La téléphonie filaire cède rapidement le pas à la téléphonie sans fil et offre de nouvelles possibilités de revenus aux pauvres ; les réseaux à bande étroite sont remplacés par des réseaux à large bande de haute capacité. Toutes ces nouveautés ouvrent la voie pour évoluer vers une région fondée sur la connaissance. L'accès à la téléphonie mobile est devenu plus équitable et les terminaux d'utilisateur permettant d'accéder aux services utiles sont chaque fois plus puissants et moins chers.

²⁴ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

²⁵ Résolution S/19-2 de l'Assemblée générale.

²⁶ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (*Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*) (Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe).

En 2010, on estimait à plus de 20 millions le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile souscrits chaque mois en Chine et en Inde.

81. Dans les pays développés de la région couverte par la CESAP, le nombre d'abonnements de téléphonie mobile pour 100 habitants approchait de 100 en 2009, mais il n'était que de 27,4 dans les pays les moins avancés et de 24,2 dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. S'agissant du nombre d'utilisateurs de l'Internet, la différence est encore plus marquée : 1 pour 100 habitants en moyenne dans les pays les moins avancés, contre 80 dans les pays développés.

82. De même, l'introduction des réseaux à large bande dans la région est plus lente que dans d'autres régions comme l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes, même si certains pays d'Asie et du Pacifique ont les taux de pénétration du haut débit les plus élevés du monde.²⁷

83. En outre, tandis que les rapides progrès technologiques se fondent avec les interactions sociales, des forces contradictoires sont en jeu : d'un côté, la multiplication des échanges d'information riches en contenu réalisés grâce aux TIC permet de mieux relier les gens entre eux, de promouvoir la diversité linguistique, d'enrichir les cultures et d'améliorer les mécanismes de connaissances, mais, d'un autre côté, les sociétés qui reposent sur l'Internet donnent naissance à de nouvelles structures d'organisation sociale dans lesquelles les valeurs inhérentes aux communautés traditionnelles peuvent ne plus avoir leur place. Des tensions sociales et ethniques surgissent inévitablement, ce qui compromet la cohésion sociale et signifie que ces technologies peuvent aussi bien relâcher qu'approfondir les liens de solidarité nécessaires à la coopération entre les générations, les communautés et les pays.

B. Cybersécurité

84. L'interconnectivité mondiale et sans frontières ouvre aussi une nouvelle porte aux activités criminelles : on estime que la cyberdélinquance a rapporté en 2007 plus de 10 milliards de dollars, un montant qui dépasse pour la première fois celui des recettes du trafic de stupéfiants.²⁸ La cyberdélinquance a des conséquences de toutes sortes, comme la dégradation ou l'interruption des services, le vol d'informations à caractère confidentiel ou privé, la perte de commandes de clients et la fraude financière. Plus préoccupant est le risque de saboter la confiance et la bonne volonté entre les institutions, les sociétés et les personnes ; quant au préjudice causé à l'infrastructure et aux services des TIC, il est énorme. En outre, une infrastructure des TIC qui n'est pas fiable et sécurisée décourage les investissements étrangers, ce qui compromet l'utilisation des TIC et l'innovation dans ce domaine.

85. Certains pays ont mis au point un environnement extrêmement réglementé, tandis que d'autres n'imposent pas ou peu de restrictions : en conséquence, il est quasiment impossible pour un pays d'appliquer seul la cybersécurité. La coopération internationale et régionale est donc nécessaire pour faire face aux menaces.

²⁷ Union internationale des télécommunications, base de données, indicateurs des télécommunications/TIC mondiales 2010.

²⁸ Kelley O'Connell, «*Cyber-crime hits \$100 billion in 2007, out-earning illegal drug trade*», Internet Business Law Services, Inc., 17 octobre 2007. Peut être consulté à l'adresse : www.ibls.com/internet_law_news_portal_view_prn.aspx?s=latestnews&id=1882.

C. Réduire les pertes économiques et la vulnérabilité sociale tout en protégeant les acquis du développement en cas de catastrophe

86. La réduction des pertes économiques causées par les catastrophes reste un défi majeur. Au niveau mondial, ces pertes se sont chiffrées à 222 milliards de dollars en 2010, contre 36 milliards en 2009. Plus préoccupant encore est le nombre de personnes tuées à cause des catastrophes : quelque 260 000 en 2010, un chiffre jamais atteint depuis 1976.²⁹ La région de l'Asie et du Pacifique ne produit qu'un quart du PIB mondial, mais - contraste énorme - elle a accusé 85 % des décès et 38 % des pertes économiques causés par des catastrophes, au niveau mondial, entre 1980 et 2009.¹ Les inondations qui ont dévasté le Pakistan en 2010 ont frappé 20 millions de personnes et fait près de 2 000 morts, tout en causant des pertes directes et indirectes pour une valeur estimée à 9,7 milliards de dollars.³⁰

87. Dans son rapport de 2010 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, la CESAP non seulement analyse les risques de catastrophe dans toutes les sous-régions qu'elle couvre, mais souligne également que les mesures actuellement mises en œuvre par les pays en développement à haut risque pour réduire leur vulnérabilité aux catastrophes ne sont pas suffisantes. La conclusion de cette étude est que les pays doivent redoubler d'efforts pour réduire les risques de catastrophe et adopter de nouvelles stratégies pluridisciplinaires. On a constaté que les initiatives entreprises à la suite de catastrophes dans la région étaient consacrées de façon disproportionnée à la reconstruction des infrastructures et d'autres secteurs de l'économie, même lorsque les dégâts et les pertes avaient été plus importants dans le secteur social – une divergence propres à aggraver les inégalités socioéconomiques qui rendent les pauvres plus vulnérables aux catastrophes.

88. Des stratégies de réduction des risques de catastrophe doivent être intégrées dans le cadre plus large du développement et dans les processus budgétaires multisectoriels visant à éliminer les inégalités. Il est important de tenir compte de la situation particulière des femmes, des enfants, des personnes âgées et des autres groupes vulnérables, et de remédier aux conséquences psychosociales des catastrophes à court et à long terme. Les pays doivent se doter de capacités institutionnelles accrues et renforcer leurs processus de planification, de façon que leurs politiques prévoient des systèmes de protection sociale en cas de catastrophe.³¹

D. Intégrer la prévention des catastrophes et le développement

89. Les déséquilibres environnementaux provoqués par un développement inadapté sont également une source de préoccupation, car les risques de catastrophes liées aux conditions météorologiques se multiplient – augmentation de leur fréquence, du nombre de territoires touchés et du volume des pertes

²⁹ De plus amples informations sur les prévisions préliminaires pour 2010 des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme peuvent être obtenues auprès de Swiss Re., dans l'article «*Preliminary 2010 catastrophes estimates from sigma*», à l'adresse : www.swissre.com/media/media_information.

³⁰ *Pakistan Floods 2010: Preliminary Damage and Needs Assessment* (Islamabad, Banque asiatique de développement et Banque mondiale, 2010). Le communiqué de presse peut être consulté à l'adresse : www.adb.org/Media/Articles/2010/13363-pakistan-flooding-assesments/ADB-WB-pakistan-assessment.pdf.

³¹ Pour une analyse de la protection sociale, voir E/ESCAP/67/20.

occasionnées.³² Sachant qu'il est jugé de plus en plus probable que la variabilité climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes ne cesseront de s'aggraver, il est important de comprendre qu'en s'attaquant aux causes profondes des risques de catastrophe on peut gagner sur trois tableaux, c'est-à-dire réduire ces risques, s'adapter aux changements climatiques et réduire la pauvreté. Il faut d'urgence s'impliquer davantage, notamment sous la forme d'une assistance technique et financière de la part des pays donateurs et des organisations internationales, et promouvoir des solutions novatrices pour la prévention des catastrophes, afin de réaliser les objectifs du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes³³ et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

90. À la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Incheon (République de Corée) du 25 au 28 octobre 2010, la CESAP a contribué à la session technique et à la session plénière du segment ministériel sur l'intégration, dans le développement durable, de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques. La Conférence a adopté la Déclaration d'Incheon sur la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique (2010),³⁴ dans laquelle elle insiste sur l'importance de : a) sensibiliser à la nécessité de prévenir les catastrophes et de s'adapter aux changements climatiques et renforcer les capacités dans ce domaine ; b) collecter et partager les informations, les technologies, les bonnes pratiques et les leçons tirées de la gestion des risques climatiques et des catastrophes ; et c) encourager l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans le développement durable. La Déclaration insiste aussi sur les points suivants en ce qui concerne la promotion des investissements en faveur de la prévention des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques : renforcer les capacités pour le suivi des investissements dans la réduction des risques ; évaluer les coûts financiers et économiques et les avantages de la prévention des catastrophes de façon à encourager des investissements plus importants à cet égard dans la région ; encourager la mise au point de plans complets de préparation en prévision des catastrophes afin d'atténuer les conséquences de ces dernières ; renforcer les structures de gouvernance et encourager la communauté internationale des donateurs à accroître son appui financier aux activités régionales et nationales de réduction des risques de catastrophe et à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo ; allouer d'ici à 2015 d'au moins 10 % de l'aide humanitaire et 2 % de l'aide au développement à la prévention des catastrophes ; et encourager les pays développés à apporter leur soutien aux pays en développement, sous forme d'aide financière, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

³² Secrétariat interinstitutions pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009 *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction: Risk and Poverty in a Changing Climate: Invest Today for a Safer Tomorrow* (Genève, Nations Unies, 2009). Peut être consulté à l'adresse : <http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/>.

³³ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

³⁴ Voir www.preventionweb.net/files/16327_finalincheondeclaration1028.pdf.

E. Coopération régionale pour l'utilisation des données spatiales aux fins de détection des catastrophes et d'alerte rapide

91. De nombreux systèmes gouvernementaux – et parfois commerciaux – de télédétection par satellite fournissent des renseignements précieux qui appuient la lutte contre les catastrophes, grâce à diverses initiatives internationales et régionales, mais il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Il est important de mettre à disposition, à un prix abordable, les données satellitaires utiles pour la préparation en prévision des catastrophes et l'alerte rapide, et d'offrir des produits et des services appropriés pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles de la plupart des pays en développement, en particulier ceux qui sont les moins avancés.

92. Les inondations et la sécheresse sont les deux types de catastrophe qui touchent le plus la région de l'Asie et du Pacifique. L'analyse intégrée des observations spatiales et terrestres peut faciliter une surveillance efficace et une alerte rapide en cas de grande sécheresse, et permettre ainsi de donner une précieuse avance aux parties prenantes pour prendre les mesures voulues et empêcher qu'un risque de sécheresse ne devienne une catastrophe majeure. Certaines organisations internationales, comme l'Organisation météorologique mondiale (OMM), assurent des services de surveillance des sécheresses au niveau mondial, mais, pour analyser de manière plus détaillée les risques de façon à prendre les mesures voulues au niveau local, il faut disposer de données satellitaires de plus haute résolution et de technologies complexes. Avec l'appui de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Japon, des Philippines et de la Thaïlande, et celui des organisations internationales concernées, comme l'OMM et l'Organisation Asie-Pacifique de coopération spatiale (APSCO), la CESAP s'est attachée à promouvoir le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, dont l'objectif est de mettre à la disposition des pays membres un appui technique, notamment des services et des produits d'information satellitaire, un portail d'information et des activités de renforcement des capacités, afin de les aider à mettre en place un système national de surveillance de la sécheresse ainsi que des services et des dispositifs d'alerte rapide. Le Mécanisme a été lancé par la CESAP en septembre 2010 et entrera bientôt dans la phase opérationnelle. Afin d'élargir le champ d'application du Mécanisme, de sorte qu'il couvre les inondations et d'autres formes de catastrophes majeures, il est prévu d'examiner les politiques des pays de la région qui exploitent des satellites, l'objectif étant que ces pays puissent fournir des informations satellitaires plus abordables pour la préparation en prévision des inondations et aider les autres pays à utiliser efficacement leurs services dans les situations d'urgence liées à des inondations de grande ampleur.

F. Mise en commun des moyens de communication en cas de catastrophe

93. La capacité de communiquer en cas de catastrophe est essentielle pour diffuser en temps voulu des alertes rapides, pour rendre compte avec rapidité et précision de la survenance des catastrophes et pour organiser et coordonner efficacement les interventions des différentes instances gouvernementales et non gouvernementales. Pour sauver des vies dans une catastrophe majeure, les premières 72 heures sont cruciales ; or, le plus souvent, les infrastructures de télécommunications terrestres, lorsqu'elles existaient, ont été détruites. Il est donc vital de pouvoir déployer, rétablir ou étendre rapidement des moyens de communication d'urgence, jusqu'à ce que les réseaux terrestres soient remis en

service. Une capacité de communication commune inclut : a) des équipements de réserve rapides à déployer et de services d'intervention d'urgence ; et b) des dispositifs préalablement mis en place pour donner rapidement l'alerte et diffuser des informations. En principe, elle doit comprendre l'ensemble des infrastructures et des services disponibles dans la région, de sorte que les moyens de communication soient accessibles et efficaces. Sur le plan institutionnel, ils doivent pouvoir être déployés et mis en fonctionnement dans un très court délai, souvent de quelques minutes.

94. Dans de nombreux pays, les autorités chargées de la gestion des catastrophes et celles chargées des télécommunications travaillent ensemble pour améliorer la capacité de communication du pays en cas de catastrophe. Certains organismes des Nations Unies et des organisations d'aide humanitaire ont des moyens pour appuyer leurs interventions sur le terrain. Toutefois, ces moyens sont rarement utilisés, et la plupart des pays en développement et des petites économies ne sont pas en mesure de s'en équiper individuellement. Pour nombre d'entre eux, la mise en commun des moyens de communication est plus rentable et plus économique.

95. La viabilité financière d'une capacité de communication commune doit être appuyée par de multiples parties prenantes et des partenariats public-privé. En outre, la circulation d'équipements et la prestation de services à travers les frontières exigent des aménagements juridiques et réglementaires.

G. L'action du secrétariat de la CESAP

96. À mesure que l'intégration économique s'intensifie dans la région, la nécessité d'améliorer la connectivité économique devient également plus pressante. Le secrétariat s'attachera à encourager la facilitation du commerce et des transports grâce aux infrastructures et aux applications des TIC dans la région, en réalisant des études pour chercher les possibilités d'intégrer le développement des infrastructures de communication aux projets d'infrastructures routières, ferroviaires et énergétiques, et déterminer les synergies et les économies qui en résulteraient. Une attention particulière sera accordée à la connectivité dans la sous-région du Pacifique.

97. Afin d'aider les pays à mieux comprendre les impacts quantitatifs que l'évolution rapide des TIC peut avoir sur le développement, et d'appuyer le Partenariat sur la mesure des TIC pour le développement, le secrétariat collaborera étroitement avec les membres et les membres associés de la Commission pour renforcer la collecte et la diffusion de données.

98. En collaboration avec les partenaires du développement, notamment le secrétariat de l'ASEAN chargé du Plan-cadre pour la connectivité des pays de l'ASEAN,³⁵ le secrétariat de la CESAP se propose de conduire des études et des débats pour analyser les technologies de l'information et de la communication dans une perspective socioéconomique et socioculturelle, ainsi que leurs effets sur la connectivité entre les personnes. Par ailleurs, afin de tenir compte de l'importance accordée à la question de la cybersécurité lors du Sommet mondial

³⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est, *Master Plan on ASEAN Connectivity* (Jakarta, secrétariat de l'ASEAN, 2010). Peut être consulté à l'adresse: www.aseansec.org/documents/MPAC.pdf.

sur la société de l'information,³⁶ et du fait que l'Assemblée générale a insisté sur la création d'une culture mondiale de la cybersécurité et sur la protection des infrastructures essentielles de l'information,³⁷ la CESAP, en consultation avec les parties prenantes dans les pays, contribuera à concevoir et à promouvoir une approche régionale à l'égard de la cybersécurité.

99. Dans sa résolution 66/14, la Commission a décidé que le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) poursuivrait ses activités au-delà de 2011. Il est prévu d'étendre les programmes du Centre consacrés au renforcement des capacités humaines et institutionnelles afin de promouvoir l'utilisation des TIC au profit du développement social et économique et de renforcer le rôle de cet organisme en tant que mécanisme crédible de coopération multilatérale pour la valorisation, au niveau régional, des ressources humaines dans le domaine des TIC. Le CAPFTIC poursuivra son approche inclusive et participative afin d'améliorer la portée et l'impact de son programme phare de formation en ligne – l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics –, et s'emploiera notamment à établir et entretenir des partenariats stratégiques avec des organisations nationales et sous-régionales, à adapter le programme aux besoins spécifiques des pays et à élargir l'éventail des bénéficiaires. Pour répondre à une forte demande dans ce sens de la part des États membres, le CAPFTIC privilégiera la formation sur des aspects plus avancés des TIC au service du développement et sur le rôle des technologies dans la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. En outre, il prendra des mesures concertées, dans le cadre de son volet de recherche, pour mettre davantage en valeur l'intérêt du renforcement des capacités en matière de TIC pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et cherchera à rendre ses travaux plus visibles.

100. À sa première session, en mars 2009, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a jugé important de mieux faire connaître les politiques de réduction des risques et les outils permettant d'évaluer la vulnérabilité socioéconomique et l'impact des catastrophes (voir E/ESCAP/65/9, par. 6.). C'est pourquoi le secrétariat publiera régulièrement le *Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique*, en coopération avec le secrétariat interinstitutions pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et d'autres partenaires clés. Dans ce rapport sont analysées les tendances régionales s'agissant des catastrophes et du développement, y compris l'adaptation aux changements climatiques; l'accent est mis sur les nouveaux défis socioéconomiques auxquels la région doit faire face dans la gestion des catastrophes et sur les réponses politiques requises. Par ailleurs, le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement sera développé davantage. Des activités de formation à l'utilisation de la méthode d'évaluation des pertes et dégâts seront proposées aux sous-régions, en collaboration avec la CEPALC et d'autres organisations régionales.

³⁶ Voir la Déclaration de principes du Sommet mondial sur la société de l'information (A/C.2/59/3), par. 35.

³⁷ Dans sa résolution 58/199, l'Assemblée générale a notamment encouragé les États membres à partager leurs meilleures pratiques ainsi que les mesures susceptibles d'aider d'autres États Membres dans leurs efforts en vue de faciliter l'instauration de la cybersécurité et la protection des infrastructures essentielles de l'information.

101. Tout en facilitant le réseautage régional pour un partage efficace des informations et des bonnes pratiques, le secrétariat continuera de fournir une assistance technique aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement qui sont particulièrement exposés aux catastrophes. Cette aide consistera notamment à : a) organiser des activités régionales à l'appui des initiatives visant à favoriser le relèvement et la résistance aux inondations au Pakistan ; b) encourager le réseautage sous-régional pour la prévention des inondations, compte tenu des événements météorologiques extrêmes en Asie centrale ; c) mener des activités de coopération à la prévention des catastrophes, en impliquant les secrétariats de la CESAP et de l'OMM dans les travaux du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux ; et d) appuyer le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie, par l'intermédiaire du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est, qui est administré par la CESAP.

102. Afin de doter les États membres d'outils techniques efficaces pour la gestion et la réduction des risques de catastrophe, le secrétariat s'attachera à promouvoir le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, ainsi que les services que celui-ci offre pour la gestion des sécheresses, et cherchera comment en élargir le champ d'application de sorte qu'il couvre les inondations et d'autres formes de catastrophes majeures. Le secrétariat travaillera aussi en étroite collaboration avec le Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC pour préciser le projet de mise en commun des moyens de communication en cas de catastrophe dans la région de l'Asie et du Pacifique.

H. Questions soumises à l'examen de la Commission

103. Les membres de la Commission sont invités à faire part de leur expérience et de leurs vues sur les questions et les problèmes soulevés. La Commission est invitée ensuite à définir des priorités et à donner au secrétariat des orientations sur l'approche qu'il devrait adopter pour la suite de ses travaux au titre de ce sous-programme.

VII. Développement social

A. Préparatifs de la région de l'Asie et du Pacifique pour l'examen approfondi par l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

104. La Commission est invitée à donner son avis sur les priorités de la région de l'Asie et du Pacifique à l'occasion de l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida que doit engager l'Assemblée générale en juin 2011 en application de sa résolution 65/180. Dans cette résolution, l'Assemblée générale, entre autres choses, invitait les commissions régionales à participer à la réunion de haut niveau qu'elle avait prévu d'organiser à New York du 8 au 10 juin 2011, et d'envisager des initiatives à l'appui du processus préparatoire de ladite réunion.

105. L'examen approfondi par l'Assemblée générale est important car il se déroulera trente ans après le début de la pandémie du VIH/sida et qu'il coïncidera avec l'examen décennal de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de ses objectifs et cibles mesurables dans le temps et avec l'examen quinquennal de la Déclaration politique sur le VIH/sida qui a pour objectif l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien, d'ici à 2010. Comme ces objectifs et cibles venaient à échéance à la fin de 2010, il est urgent que la communauté internationale réaffirme sa volonté politique et continue d'honorer ses engagements vis-à-vis de la lutte mondiale contre le VIH/sida.

106. La soixante-septième session de la Commission est l'occasion pour les États membres de la CESAP de rendre compte des progrès nationaux et régionaux dans la mise en oeuvre des engagements ci-dessus, en prévision de l'examen approfondi de l'Assemblée générale.

107. Il y a une décennie, à l'occasion des préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida tenue à New York du 25 au 27 juin 2001, la Commission adoptait sa résolution 57/1 en date du 25 avril 2001 sur l'appel régional à l'action pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien en Asie et dans le Pacifique. Entre autres choses, la Commission priait le Secrétaire exécutif de porter la résolution à l'attention de l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au VIH/sida, cette résolution devant servir de contribution régionale aux préparatifs du projet de déclaration d'engagement et à d'autres activités préparatoires prévues lors de cette session extraordinaire.

108. Conformément à la pratique, la Commission souhaitera donc peut-être envisager de présenter au cours de sa soixante-septième session une résolution qui servira de contribution régionale au prochain examen approfondi.

109. Au moment de l'examen de la question ci-dessus, la Commission voudra bien prendre note des faits nouveaux ci-après.

110. De manière générale, l'évolution observée dans la région de l'Asie et du Pacifique a été positive, les épidémies nationales de VIH s'étant stabilisées au cours des cinq dernières années. À la fin de 2009, on estimait que 4,9 millions de personnes vivaient avec le VIH dans la région ce qui représentait 14,7 % de la population mondiale de personnes vivant avec le VIH, soit environ le même nombre et la même proportion que cinq années auparavant. De 1999 à 2009, le nombre total des nouvelles infections a baissé de plus de 20 % dans la région. Il est également encourageant de noter que les mesures prises pour faciliter l'accès aux services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant a permis de réduire de 15 % les nouvelles infections parmi les enfants âgés de zéro à 14 ans au cours de la même période. Toujours au cours de la même période, la proportion de femmes âgées de 15 ans ou plus vivant avec le VIH, par rapport à la population totale du même groupe d'âge, s'est stabilisée à environ 35 %.

111. En dépit de cette évolution largement positive, les populations principalement affectées au sein de la région continuent d'être particulièrement vulnérables à l'épidémie. Selon certaines estimations, 75 % de toutes les infections par le VIH touchent : a) les toxicomanes par voie intraveineuse et leurs partenaires ; b) les professionnelles du sexe, leurs clients et les partenaires de leurs clients ; et c) les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes.

112. Les rapports nationaux et autres établis récemment dans le cadre du suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida ont montré que les programmes de prévention de la région n'avaient pas touché plus de 30 % des principales populations affectées. De plus, les programmes nationaux de prévention ne comprennent pas encore d'approches efficaces permettant de prendre en charge les problèmes des femmes partenaires d'hommes fréquentant les professionnelles du sexe, consommant de la drogue par voie intraveineuse et ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes : ces femmes représentent 25 à 40 % des nouvelles infections parmi les femmes et leur nombre est en augmentation dans certains pays de la région.

113. Les cadres juridiques, les réglementations et les politiques en vigueur dans la région de l'Asie et du Pacifique font souvent obstacle à une action globale contre le VIH/sida : 90 % des pays de la région ont, semble-t-il, des lois qui empiètent sur les droits des personnes vivant avec le VIH. Les obstacles de cette nature gênent considérablement les progrès dans l'action visant à mettre au point et à exécuter des stratégies efficaces de lutte contre le VIH et le sida, en particulier au sein des populations principalement concernées. Ces obstacles et la nécessité de les surmonter ont été soulignés par la Commission dans sa résolution 66/10 en date du 19 mai 2010 sur l'appel régional à l'action pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien en Asie et dans le Pacifique.

114. En dépit de ces aspects, on a noté récemment une évolution positive, un certain nombre de pays de la région ayant pris des mesures visant à réduire la marginalisation et la stigmatisation, notamment des programmes ciblés à cet effet, à lever les restrictions concernant les voyages des personnes porteuses du VIH et à décriminaliser les relations consensuelles entre personnes adultes du même sexe, soit par la voie législative, soit par des décisions de justice. Il faut poursuivre cette action afin d'obtenir de meilleurs résultats dans l'accès à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien.

B. Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

115. La Commission est invitée à donner son avis sur les préparatifs régionaux de l'examen et évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique.

116. Conformément à la résolution 2010/14 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 2010, sur l'application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), les deuxièmes examen et évaluation mondiaux du Plan se dérouleront en 2013 lors de la cinquante et unième session de la Commission du développement social, dont le thème sera « Mise en œuvre intégrale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : situation sociale, bien-être et dignité, développement et pleine réalisation de tous les droits fondamentaux des personnes âgées ». Dans sa résolution 2010/14, le Conseil économique et social appelait les commissions régionales à organiser en 2012 des réunions régionales d'examen et d'évaluation dans le cadre du processus préparatoire de l'examen mondial.

117. Dans sa résolution 65/182 sur le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, l'Assemblée générale encourageait tous les États membres de l'ONU à poursuivre l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à intégrer les préoccupations des personnes âgées dans leurs politiques nationales.

118. En application des résolutions ci-dessus, la CESAP aidera les États membres dans leurs préparatifs des deuxièmes examen et évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et pour la convocation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur les deuxièmes examen et évaluation régionaux du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au début de 2012.

119. On trouvera ci-après un aperçu des modalités des deuxièmes examen et évaluation :

a) Les États membres effectueront un examen et une évaluation au niveau national du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en 2011. La Commission du développement social a recommandé l'adoption d'une approche participative de bas en haut consistant à collecter auprès de la base, notamment les organisations de la société civile et les personnes âgées, des informations sur les progrès accomplis ;

b) Le secrétariat effectuera en 2011 une enquête régionale auprès des gouvernements pour faire le point de la situation des personnes âgées et des actions entreprises au niveau national, en particulier l'élaboration de politiques et programmes nouveaux depuis les premiers examens et évaluations régionaux réalisés en 2007. Le secrétariat enverra un questionnaire à tous les membres et membres associés ;

c) Le secrétariat fera une analyse des progrès dans l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, sur la base des rapports nationaux et des résultats de l'enquête régionale mentionnée ci-dessus ;

d) La CESAP organisera en octobre 2011 une réunion préparatoire pour déterminer les priorités régionales et examiner la documentation de base, notamment l'analyse régionale, en vue de la Réunion intergouvernementale ;

e) La Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur l'examen et l'évaluation au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement se tiendra au début de 2012. Le document final de cette réunion servira de contribution à l'examen mondial du Plan d'action de Madrid.

120. Il est proposé que le programme de la Réunion intergouvernementale se concentre sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correspondant aux trois volets du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et sur les difficultés rencontrées : a) personnes âgées et développement ; b) amélioration de la santé et de la qualité de la vie pendant la vieillesse et c) création d'un environnement favorable. En outre, la réunion servira de cadre régional pour la mise en commun des données d'expérience et des pratiques optimales au niveau national, concernant notamment la protection sociale des personnes âgées, la promotion d'un vieillissement actif et les services de soins aux personnes âgées.

121. S'agissant des tendances régionales, le nombre des personnes âgées en Asie et dans le Pacifique augmente à un rythme sans précédent. On estime que ce nombre triplera, passant de 419 millions en 2010 à plus de 1,2 milliard en 2050, année où une personne sur quatre sera âgée de 60 ans ou plus. La situation sera particulièrement aiguë en Asie de l'Est et du Nord-Est où plus d'une personne sur trois sera âgée de plus de 60 ans cette même année. Cette poussée démographique spectaculaire est unique au monde.

122. Cet accroissement rapide du nombre de personnes âgées est lourd de conséquences sociales, économiques et politiques. L'exode rural et l'évolution des structures familiales ont privé de nombreuses personnes âgées de leurs soutiens traditionnels. Faute de protection sociale, un grand nombre d'entre elles n'ont plus de moyens de subsistance garantis. Dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique, seules 30 % environ des personnes âgées reçoivent une retraite sous une forme ou sous une autre. La plupart des systèmes de santé des pays n'ont pas les capacités suffisantes pour répondre aux besoins en services gériatriques et peu d'entre eux ont été adaptés pour prendre en charge les maladies chroniques affectant les personnes âgées; ces maladies chroniques nécessitent tout un ensemble de soins faisant appel à diverses disciplines, notamment des diagnostics et des thérapies spécialisés. Cette situation suscite une demande croissante d'aménagements particuliers, sans obstacles, pour les personnes âgées, notamment des logements, des infrastructures et des équipements publics pour permettre à ces personnes de continuer de bénéficier de leur liberté de mouvement et de participer activement à la vie sociale.

123. L'accélération de la transition démographique vers le vieillissement des populations risque d'avoir des effets négatifs sur les perspectives économiques en raison de la contraction de la main-d'œuvre, de la diminution des taux d'épargne et d'investissement et de l'accroissement des frais médicaux et des coûts des retraites. La réforme des politiques et des institutions sera essentielle pour maintenir la croissance économique et prévenir la diminution des niveaux de vie.

124. La féminisation du vieillissement est sensible, les femmes constituant la majorité des personnes âgées et une majorité encore plus grande des personnes d'un âge « très avancé » (80 ans et plus). Les femmes âgées, plus que les hommes, se retrouvent souvent seules à la mort de leur conjoint. Elles sont également plus vulnérables à la pauvreté et à l'isolement social et davantage menacées de violences physiques et psychologiques causées par des attitudes sociales discriminatoires. Il est donc tout à fait essentiel de se préoccuper du vieillissement du point de vue du genre.

125. Il est temps que les gouvernements de la région prennent des mesures d'ajustement social et économique, essentielles pour préparer cette transition rapide vers une société vieillissante.

VIII. Statistique

A. Introduction

126. Conscient du besoin urgent de développer les statistiques en Asie et dans le Pacifique, le Comité de statistique, à sa deuxième session, tenue du 15 au 17 décembre 2010, a fixé une orientation stratégique claire pour ses travaux des dix années à venir, avec les objectifs suivants : a) donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici à 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales ; b) créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus économique pour les services nationaux de statistique grâce à une collaboration plus étroite (voir E/ESCAP/67/12).

B. Promouvoir le développement des statistiques à l'appui du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

127. Le secrétariat occupe une position unique pour soutenir le renforcement des capacités statistiques nationales en favorisant la mise au point et l'application de normes statistiques internationales par la formation de liens avec les initiatives mondiales pour le développement des statistiques et par la prise en compte des perspectives régionales et des besoins des différents pays. En ciblant principalement l'action sur les producteurs de statistiques officielles dans les systèmes statistiques nationaux, tout en cherchant à exercer une influence sur les usagers des données (notamment les décideurs publics), le secrétariat s'efforce d'améliorer les statistiques sociales, économiques, démographiques et environnementales de base et les normes statistiques indispensables pour traiter des problèmes de politique générale qui se profilent. Il encourage une approche régionale innovatrice, combinant la communication et l'adoption de normes avec la fourniture d'une assistance technique et l'organisation de rencontres consacrées au partage des connaissances. Il travaille en outre en coordination et en collaboration étroites avec les autres partenaires de développement internationaux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux.

128. Les activités du secrétariat à cet égard sont les suivantes :

a) Améliorer les statistiques démographiques, sociales et économiques de base :

- i) *Utiliser un ensemble essentiel prédéterminé de statistiques économiques pour orienter le développement régional de ces statistiques.* Beaucoup de pays en développement de la région n'ont pas la capacité de produire et de diffuser des statistiques économiques pertinentes utilisables pour les analyses et la prise des décisions économiques portant sur le court et le long termes. La crise économique et la crise financière mondiales récentes ont fait ressortir plus encore l'importance des statistiques économiques fiables et comparables pour suivre l'évolution financière et économique. Le Comité de statistique a décidé, à sa première session, en février 2009, d'établir un plan d'action pour promouvoir l'amélioration des statistiques économiques dans la région.³⁸ À sa deuxième session, le Comité a adopté un ensemble essentiel de statistiques économiques, conformément à la proposition d'un groupe consultatif technique qu'il avait créé, pour servir de cadre directeur régional pour le développement des capacités des systèmes statistiques nationaux.³⁹ L'ensemble essentiel de statistiques économiques ainsi adopté permet à la CESAP de faire entendre la voix de la région en rapport avec l'élaboration des directives et des normes mondiales en matière de statistiques économiques. Il sert d'assise à la proposition de

³⁸ Voir E/ESCAP/65/13, chap. I, sect. B, décision1/2.

³⁹ Voir E/ESCAP/67/12, chap. I, sect. B, décision2/5.

programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, établie par le secrétariat en consultation avec les États membres et le groupe consultatif technique et entérinée par le Comité, y compris les principes, les principaux éléments, les activités et les modalités de gestion.⁴⁰ Le Comité a entrepris de créer un groupe directeur pour le Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques ;⁴¹

- ii) *Soutenir l'amélioration des statistiques agricoles et rurales pour traiter des problèmes de sécurité alimentaire.* Les statistiques agricoles et rurales procurent des informations précieuses sur le secteur agricole d'une économie et sont aussi nécessaires pour traiter des problèmes de sécurité alimentaire. La crise alimentaire mondiale et la hausse des prix des produits alimentaires créent un besoin urgent d'améliorer les statistiques agricoles dans la région et justifient fortement l'intégration des statistiques agricoles aux systèmes statistiques nationaux. À ce sujet, le Comité de statistique, à sa deuxième session, a entériné la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de formuler un plan d'application régional pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales; il a prié le secrétariat de coordonner l'action en partenariat avec la FAO et les autres organisations régionales et sous-régionales compétentes.⁴² L'intégration des statistiques agricoles et rurales au programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques facilitera la formulation d'une approche régionale coordonnée pour améliorer à la fois les statistiques économiques et les statistiques agricoles ;
- iii) *Améliorer les statistiques de l'état civil et les statistiques démographiques en tant qu'éléments constitutifs des systèmes statistiques nationaux.* Les statistiques démographiques procurent des renseignements essentiels pour le développement et la planification dans les domaines sociaux et économiques. Dans les systèmes statistiques bien conçus, les statistiques démographiques, établies à partir des enregistrements des faits d'état civil, sont un pilier de la bonne gouvernance, de la planification et de la répartition des ressources publiques, notamment dans les secteurs d'importance cruciale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Or, beaucoup de pays en développement d'Asie et du Pacifique n'ont pas de système d'état civil satisfaisant et ne disposent pas de statistiques

⁴⁰ Voir *ibid.*, décision 2/6.

⁴¹ Voir *ibid.*, par. 1 d).

⁴² Voir *ibid.*, décision 2/7.

démographiques à jour et fiables. Le Comité a estimé que l'amélioration des statistiques de l'état civil et des statistiques démographiques est le seul moyen durable d'améliorer la prise des décisions à partir de données probantes; il a demandé instamment que ce domaine longtemps ignoré devienne prioritaire dans les activités régionales de développement des statistiques.⁴³ En réponse à la demande du Comité, le secrétariat a organisé une rencontre régionale d'experts des services statistiques nationaux, des ministères de la santé et des responsables de l'état civil afin d'étudier collectivement la stratégie en vue d'une approche régionale pour promouvoir l'amélioration des statistiques de l'état civil et des statistiques démographiques. Il a travaillé en collaboration étroite avec les États membres et les partenaires de développement pour procéder, à l'échelle régionale, à une autoévaluation des systèmes nationaux d'état civil et de statistiques démographiques et pour établir un programme régional capable de susciter la volonté politique nécessaire et de soutenir les efforts faits par les pays. Le Comité de statistique, à sa deuxième session, a donné son appui à l'élaboration d'un programme régional complet pour l'amélioration des statistiques de l'état civil et des statistiques démographiques en Asie et dans le Pacifique ;⁴⁴

- iv) *Promouvoir le développement des statistiques sociales à l'appui du développement inclusif et durable.* Les statistiques sociales pertinentes, indispensables à la prise de décisions correctement documentées dans le contexte du développement inclusif et durable, font souvent défaut. En témoignent les lacunes persistantes dans les données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Comité a décidé, à sa deuxième session, de créer un groupe consultatif technique sur les statistiques sociales, chargé de le conseiller au sujet des stratégies envisageables pour établir un programme régional d'amélioration des statistiques sociales en Asie et dans le Pacifique⁴⁵. Plus précisément, le groupe consultatif technique doit soumettre des recommandations sur la portée des statistiques sociales que tous les pays de la région devraient être en mesure de fournir à l'horizon de 2020, compte tenu de la pertinence des statistiques, des priorités de politique générale et des capacités statistiques nationales variables des États membres. Le groupe proposera aussi des directives de méthode et de fond pour la formulation et l'application d'un programme régional sur les statistiques sociales, comprenant notamment la définition d'un ensemble ou

⁴³ Voir *ibid.*, décisions 2/3 et 2/10.

⁴⁴ Voir *ibid.*, décision 2/4.

⁴⁵ Voir *ibid.*, décision 2/2.

d'ensembles essentiels de statistiques sociales. Le groupe consultatif technique pilotera la formulation de plans à long et à moyen termes pour l'application du programme régional sur les statistiques sociales, y compris le suivi et l'évaluation du programme ;

b) Soutenir le développement de nouveaux instruments de mesure et réagir aux problèmes émergents par une approche régionale :

- i) *Améliorer les instruments de mesure et les statistiques du handicap pour promouvoir les droits des personnes handicapées.* Guidé par le Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique⁴⁶ et par la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁴⁷ et pour appuyer l'initiative régionale en faveur des droits des personnes handicapées, le secrétariat travaille résolument à l'amélioration de la mesure et des statistiques du handicap en Asie et dans le Pacifique. Il poursuit son action d'information au sujet de la méthode fondée sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et facilite le développement de méthodes types pour le rassemblement des données sur le handicap. Il a organisé, pour le personnel des services statistiques nationaux, une formation aux compétences nécessaires pour concevoir des questionnaires destinés à recueillir des données sur le handicap. La Division du développement social et la Division de statistique du secrétariat s'efforcent d'intégrer davantage leurs activités pour apporter une aide aux pays en matière de rassemblement des données sur les personnes handicapées au moyen des recensements et par des enquêtes ;
- ii) *Améliorer la mesure du secteur informel et de l'emploi informel par la coopération interrégionale.* Dans beaucoup de pays en développement d'Asie et du Pacifique, le secteur informel tient une large place dans l'économie et l'emploi nationaux. Malgré l'importance de ce secteur, ces pays manquent sérieusement de statistiques fiables pour mesurer la taille du secteur informel et ses caractéristiques par rapport à l'égalité des sexes, aux revenus, aux populations vulnérables et aux autres sujets sociaux. Dans les années récentes, le secrétariat a fourni une aide à l'amélioration de la mesure du secteur informel et de l'emploi informel au moyen d'une coopération interrégionale avec les autres commissions régionales, la Division de statistique du

⁴⁶ Voir la résolution 59/3 adoptée par la Commission le 4 septembre 2003 (le texte du Cadre d'action de Biwako figure sous la cote E/ESCAP/APDDP/4/REV.1).

⁴⁷ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

secrétariat de l'ONU et les autres organismes partenaires compétents, particulièrement en développant une méthodologie commune de rassemblement des données, en apportant aux pays une formation et une assistance technique sous forme de projets pilotes d'enquête et en facilitant le partage des connaissances entre les pays dans la région et d'une région à l'autre. Le secrétariat continuera à appuyer le développement des instruments de mesure et du rassemblement des données à l'échelle des pays par un nouveau projet de coopération interrégionale piloté par la Commission économique pour l'Afrique. La CESAP s'attachera spécialement à offrir un cadre régional pour le partage des connaissances et le soutien du renforcement des capacités des services statistiques nationaux dans les domaines particuliers de la comptabilité nationale en rapport avec le secteur informel ;

- iii) *Promouvoir l'égalité des sexes par l'amélioration des statistiques et des analyses sur les femmes et les hommes.* Quinze ans après la Déclaration et programme d'action de Beijing⁴⁸ qui a défini clairement 12 domaines prioritaires et insisté sur l'importance de disposer de données sur les femmes et sur les hommes, le besoin et la demande de statistiques par sexe ne cessent d'augmenter mais restent insatisfaits. Dans la région Asie-Pacifique, la Déclaration de Bangkok sur Beijing +15 (voir E/ESCAP/66/14, chap. I) a rappelé fermement le besoin « (d') intensifier l'appui apporté aux mesures de renforcement des capacités statistiques pour la production de statistiques par sexe ». Un programme régional de renforcement des capacités en matière de statistiques par sexe est en cours d'élaboration pour répondre au besoin régional de données et de statistiques plus nombreuses et mieux désagrégées sur les femmes et les hommes, d'indicateurs par sexe, d'une utilisation maximale des ressources existantes et d'outils capables d'améliorer l'analyse des données par sexe, ainsi qu'au besoin de normes et de méthodologies statistiques nouvelles. La Réunion consultative pour établir un programme régional sur les statistiques par sexe en Asie et dans le Pacifique a été organisée par le secrétariat et s'est tenue en septembre 2010 dans le cadre d'une série de consultations et d'enquêtes avec la participation des systèmes statistiques et des mécanismes de protection des femmes, ayant pour but d'examiner la situation des statistiques pas sexe dans la région et d'identifier les priorités stratégiques et les besoins de renforcement des capacités pour soutenir la formulation des politiques nationales et le suivi des progrès. L'action régionale en

⁴⁸ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4 - 15 septembre 1995* (publications des Nations Unies, numéro de vente E.96. IV. 13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

faveur de l'amélioration des statistiques par sexe cherche non seulement à répondre aux besoins urgents de développement, à soutenir les engagements et les plans nationaux et à créer un réservoir national de ressources mais aussi à contribuer à la « régionalisation » des initiatives mondiales en cours et à bâtir des partenariats stratégiques;

- iv) *Répondre aux besoins nouveaux créés par la modernisation des systèmes d'information statistique.* L'évolution récente des technologies de l'information, en particulier l'Internet, transforme le rôle des statistiques officielles. Davantage d'information statistique est facilement accessible et de nouveaux fournisseurs de données apparaissent. Les pays ont un besoin évident d'adopter la technologie et de l'utiliser efficacement pour compiler, analyser et diffuser les statistiques. Le secrétariat aide les pays à opérer cette transformation dans la gestion de l'information en menant des activités de sensibilisation, en discutant des moyens d'utiliser la technologie et en facilitant les rencontres sur le sujet. En décembre 2010, une manifestation parallèle s'est tenue durant la deuxième session du Comité de statistique pour permettre un échange de vues sur la manière dont l'Internet et les technologies apparentées révolutionnent la circulation et l'usage de l'information, et sur les conséquences de cette évolution pour les services statistiques nationaux, les producteurs primaires et les diffuseurs de l'information statistique (voir E/ESCAP/67/12, par. 123). Les normes et les concepts nouveaux sont cruciaux pour faciliter la circulation de l'information statistique des pays vers les utilisateurs et des sources nouvelles de données statistiques vers les pays. Il est, de toute évidence, urgent que les milieux statistiques œuvrent ensemble pour développer des solutions communes et qu'ils reconnaissent que la mise à jour dans chaque cas particulier gagnerait grandement, notamment en rentabilité, d'un approfondissement en commun des concepts, des normes et des outils pertinents. À la suite d'une recommandation émise lors de la manifestation parallèle, le secrétariat organise la réunion d'un groupe d'experts chargé de faire le point sur les initiatives en cours et d'étudier les options et les modalités pour une collaboration régionale dans ce domaine;

c) *Promouvoir le développement régional des statistiques par l'amélioration de la coordination statistique.* Le développement statistique a progressé rapidement dans la région de la CESAP ces dernières années. Cependant, certains pays ont toujours besoin d'une aide non négligeable à la formation et au renforcement des capacités. La Commission de statistique, lorsqu'elle a examiné le développement récent des statistiques en Asie et dans le Pacifique en 2009, a relevé que les pays se déclaraient prêts à aider le secrétariat de la CESAP pour guider le développement des statistiques dans la

région. Elle a demandé au secrétariat de la CESAP de faciliter la création « (d') un mécanisme informel aux fins de coordonner l'aide des donateurs au développement des statistiques dans la région, en tenant compte des mécanismes existants, ainsi que de leurs fonctions et de leurs attributions ». ⁴⁹ En collaboration étroite avec les partenaires de développement engagés dans ce domaine, le secrétariat a organisé la première réunion des Partenaires pour le développement des statistiques en Asie-Pacifique à l'occasion de la deuxième session du Comité de statistique en décembre 2010. Les participants, dont des représentants des organisations internationales, régionales et sous-régionales et des donateurs bilatéraux, ainsi que des représentants des gouvernements de l'Australie, du Japon et de la Fédération de Russie, ont décidé de créer un partenariat qui servirait de mécanisme régional pour coordonner l'aide au développement des statistiques. Le partenariat a décidé de conformer ses activités aux décisions prises et aux priorités fixées par le Comité de statistique et de faire rapport au Comité sur les progrès accomplis ; ⁵⁰

d) Le Comité de statistique, à sa deuxième session, a reconnu l'importance de la coordination de l'information statistique en Asie et dans le Pacifique. Il a été d'avis que la création d'un réseau de fournisseurs de services de formation dans la région, qui comprendrait les établissements universitaires, et l'aménagement de mécanismes de coordination appropriés pourraient renforcer l'efficacité de la formation offerte dans la région. L'existence d'un mécanisme de coordination de la formation statistique aidera à repérer les lacunes dans le domaine de la formation dans la région et à y remédier. À cet égard, le Comité a décidé de créer un petit groupe de travail chargé de rédiger une proposition sur la coordination de l'information statistique qui sera soumise au Comité par l'intermédiaire du Bureau. ⁵¹ Le secrétariat, à travers l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) et la Division de statistique de la CESAP, fournira un appui à la création du groupe de travail et agira en faveur d'une meilleure coordination de la formation statistique.

C. Questions soumises à l'examen de la Commission

129. Le Comité de statistique, à sa deuxième session, a fixé des priorités pour l'amélioration des statistiques officielles dans la région Asie-Pacifique, examiné les activités exécutées au titre du sous-programme en 2009-2010 et proposé des activités pour la période 2011-2012 (E/ESCAP/67/12). Les pays membres voudront peut-être faire partager leurs expériences et leurs vues et la Commission voudra peut-être appuyer les décisions prises par le Comité et donner des directives supplémentaires sur les approches que le secrétariat devrait suivre dans ses travaux futurs.

⁴⁹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément numéro 4* (E/2009/24-E/CN.3/2009/29), chap. I, sect. B, décision 40/112, par. f).

⁵⁰ Voir E/ESCAP/67/12, chap. I, sect. B, décision 2/9. Voir aussi *ibid.*, chap. II, par. 70 à 75.

⁵¹ Voir E/ESCAP/67/12, chap. I, sect. B, décision 2/8.

IX. Activités sous-régionales pour le développement

A. Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est

130. Conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale, la CESAP a établi le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est à Incheon (République de Corée) en mai 2010, comme la Commission en a pris note à sa soixante-sixième session.⁵² Ultérieurement, les domaines de travail prioritaires du Bureau sous-régional pour la période biennale 2010-2011 ont été précisés. Lors d'une consultation intergouvernementale qui a eu lieu à Incheon, les activités prioritaires ont été définies davantage encore dans les domaines suivants : l'environnement, la facilitation du transport et du commerce, la réduction des catastrophes par l'utilisation de l'information et de la technologie et l'atténuation de la pauvreté.

131. Les participants à la réunion ont suggéré que le Bureau sous-régional apporte aux pays membres de la sous-région une aide pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qu'il crée un cadre de partage des connaissances au sujet des meilleures pratiques et qu'il serve d'intermédiaire pour la coopération Sud-Sud. Ils ont souhaité en outre que le Bureau sous-régional joue un rôle de renforcement de la coopération et de l'intégration sous-régionales dans l'exécution des mandats régionaux, multilatéraux et mondiaux. Ils ont recommandé également que le Bureau sous-régional intervienne pour faciliter les activités de renforcement des capacités destinées aux décideurs publics et aux principales parties prenantes comme les ONG et les femmes.

132. Les participants à la réunion ont estimé aussi que le Bureau sous-régional pourrait entreprendre des activités dans d'autres domaines comme l'intégration de l'égalité des sexes, le VIH/sida, le vieillissement, les problèmes des jeunes et le chômage, les statistiques des Objectifs du Millénaire pour le développement, la protection sociale, la facilitation du commerce et du transport et l'innovation et les technologies vertes. Les moyens de partager les connaissances comprendraient la création d'un profil sous-régional, un bulletin trimestriel, un site Web, des publications et une base de données des experts et des pôles de réflexion dans la sous-région. Le Bureau sous-régional pourrait exercer ses activités suivant différentes modalités dont des ateliers, des consultations de politique générale et des séminaires. Quant à son mode de travail, il n'y aurait pas de doubles emplois par rapport aux mandats et aux programmes exécutés par le secrétariat de la CESAP à Bangkok ou par les autres organismes des Nations Unies. Tout serait fait, au contraire, pour créer des complémentarités et des synergies avec les institutions nationales, la société civile, les milieux universitaires et les établissements de recherche. Le Bureau sous-régional veillerait à assurer la transparence et la responsabilité dans toutes ses activités et se tiendrait en contact étroit avec les États membres. En outre, ses activités portant sur le développement socioéconomique durable privilégieraient l'inclusion sans exception.

⁵² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément numéro 19* (E/2010/39-E/ESCAP/66/27), par. 160 à 167.

133. Le Bureau sous-régional a entrepris de créer un cadre de partage des connaissances sur les meilleures pratiques. Le premier numéro d'un bulletin périodique a été publié durant la consultation. Il portait sur la Mongolie, l'unique pays sans littoral en Asie de l'Est et du Nord-Est, décrivant quelques uns des problèmes qui se posent à l'économie du pays et les choix d'orientations pour son développement socioéconomique. Les numéros futurs du bulletin traiteront des sujets qui intéressent la sous-région et donneront aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs points de vue, de partager les leçons de l'expérience, de repérer les domaines où une collaboration est possible et de mettre en évidence les exigences propres à la sous-région en vue de définir un programme pour le développement inclusif et durable.

134. Au sujet de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Bureau sous-régional compte recueillir les réactions de États membres et les leçons tirées des expériences des experts et des organisations associatives au niveau communautaire susceptibles d'être utiles aux décideurs publics pour définir et appliquer efficacement les politiques à suivre. En particulier, la formulation des politiques de développement économique et social nécessite des données et des informations fiables pour comprendre et analyser les conditions du moment et pour mobiliser un plus large ensemble de parties prenantes afin d'améliorer la situation en fixant des cibles à atteindre suivant un certain calendrier. Il est donc essentiel que le processus d'évaluation et de formulation des politiques de développement fasse intervenir la société civile et les autres parties prenantes si l'on veut atteindre le but ultime d'un développement durable, inclusif sans exception. À cette fin, le Bureau sous-régional travaille en partenariat étroit avec l'ISAP et Statistics Korea. Il a organisé un atelier sous-régional de formation sur la diffusion et la communication des statistiques des Objectifs du Millénaire pour le développement pour leur utilisation efficace dans la formulation des politiques et la prise des décisions. L'atelier s'est réuni à Daejeon (République de Corée) en octobre 2010. Grâce à la formation ainsi reçue, des experts de la société civile en Asie du Nord-Est ont pu ajouter une dimension supplémentaire aux activités en partageant avec les responsables publics et les statisticiens leurs connaissances, leurs opinions et leurs besoins. La réunion a rassemblé des fonctionnaires publics et des experts de la société civile. Elle a mis en évidence les éléments indispensables du rassemblement des données et des modalités de diffusion et de communication des statistiques des Objectifs du Millénaire pour le développement.

135. En tant que secrétariat du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est, le Bureau sous-régional a facilité les échanges parmi les États membres au sujet de la préservation de la nature dans les zones frontalières. Cette activité a été menée en collaboration avec l'administration forestière d'État de la Chine, l'Institut national de recherches environnementales de la République de Corée, la Société pour la conservation de la faune et le Fonds mondial pour la nature (section Chine), notamment. Le Bureau sous-régional a participé à des manifestations sur l'énergie et l'environnement organisées par le Secrétariat de l'Initiative du Bassin du Tumen pour examiner les différents domaines éventuels de collaboration. Il a également tenu des consultations avec l'Institut des ressources mondiales (Bureau pour la Chine) et l'Institut de recherche scientifique sur la protection de l'atmosphère de la Fédération de Russie pour mettre au point des activités sous-régionales dans les domaines du développement à basse émission de carbone et de l'évaluation des effets

environnementaux de la pollution atmosphérique. Il développe en outre des activités conjointes avec le Comité national mongol de lutte contre la désertification et le Centre national chinois de formation pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁵³ afin de renforcer les actions nationales et sous-régionales de lutte contre la désertification.

136. Le Bureau sous-régional a tenu la réunion du Groupe d'experts sur la préservation de la nature dans les zones frontalières à Hunchun (Chine) en novembre 2010. La réunion a permis aux États membres d'examiner et de formuler différentes modalités applicables à l'établissement d'un cadre coopératif pour la préservation de la nature et d'identifier des activités pilotes pour favoriser la coopération transfrontalière. Le Bureau sous-régional a également apporté son appui au Forum de la Communauté économique d'Asie 2010, tenu à Incheon le 8 novembre 2010, en centrant l'attention sur le thème d'un nouveau modèle de développement en Asie du Nord-Est : l'économie verte.

137. L'expérience acquise durant la première année de fonctionnement, tend à montrer que le bureau régional jouera un rôle actif pour intensifier l'appui sous-régional à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement par le renforcement des capacités dans la sous-région. Le Bureau sous-régional pourrait aussi jouer un rôle constructif pour faciliter les activités de renforcement des capacités destinées aux décideurs publics et aux autres principaux acteurs, notamment les ONG et les femmes, en étroite collaboration avec les autres parties concernées. Des partenariats ont été créés et sont entretenus avec de nombreux organismes des Nations Unies, des organismes multilatéraux, des administrations publiques, des établissements de recherche, des établissements universitaires et des ONG. Outre les travaux avec les ministères des affaires étrangères de États membres, le Bureau sous-régional a établi une collaboration étroite avec le Ministère chinois des affaires civiles, le Ministère japonais de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure, des transports et du tourisme, le Comité national mongol pour le développement et l'innovation, le Ministère mongol de la nature, de l'environnement et du tourisme, l'Institut mondial de la croissance verte de la République de Corée, le Bureau de l'analyse économique de la Fédération de Russie, l'Institut environnemental mondial de la Chine, le Fonds mondial pour la nature (Bureau de Moscou), l'Institut des ressources mondiales (Bureau de la Chine) et Good Neighbors International de République de Corée, notamment. Ces partenariats permettent des échanges de vues et de connaissances sans exclusion au sujet des problèmes rencontrés dans la sous-région pour fixer un programme de développement durable et définir les domaines de coopération sous-régionale.

138. Durant les années 2011 à 2013, le Bureau sous-régional cherchera à renforcer la coopération dans un cadre sous-régional notamment par les moyens suivants : a) il produira régulièrement une analyse des tendances et des priorités socioéconomiques des pays de la sous-région ; b) il veillera à la fourniture équilibrée de l'assistance technique par des activités de renforcement des capacités plus approfondies et mieux cadrées ; c) il renforcera encore les relations de travail avec les organisations multilatérales

⁵³ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1954, numéro 33480.

et les autres partenaires intéressés ; d) il soutiendra les processus intergouvernementaux ; e) il jouera le rôle d'un pôle de connaissances pour rassembler et diffuser l'information sur les bonnes pratiques de développement au niveau des politiques. Le principal objectif du sous-programme a été poursuivi par une action de renforcement des capacités des gouvernements d'Asie de l'Est et du Nord-Est, de la société civile et du secteur privé de promouvoir le développement inclusif et durable afin d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, en se concentrant sur les priorités proprement sous-régionales.

B. Bureau sous-régional pour le Pacifique

139. Pour la sous-région du Pacifique, le sous-programme porte sur les difficultés rencontrées par les 12 membres qui sont de petites économies insulaires en développement, les sept membres associés de la Commission et les deux pays développés de la sous-région : l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Parmi ces pays, cinq figurent au nombre des pays les moins avancés : Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tuvalu et Vanuatu. À l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui compte environ 6 millions d'habitants, les autres pays et territoires en développement de la sous-région sont de petite taille.

140. Ces pays et territoires sont situés dans l'océan le plus vaste du monde. Ils ont prouvé leur capacité de résister aux phénomènes météorologiques et aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et violentes, sans parler des chocs externes provoqués par les crises sur les marchés mondiaux ni des changements climatiques. Comme l'examen quinquennal⁵⁴ de la Stratégie de Maurice a permis de le constater, la vulnérabilité des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique s'est accrue mais leur capacité de réagir aux événements n'a pas suivi au même rythme.

141. Les nombreuses difficultés qui se présentent à ces pays et territoires insulaires tiennent aux inconvénients de leur emplacement géographique, caractérisé par l'éloignement, la petitesse et la dispersion. Cette situation enchérit les prix des produits alimentaires, du transport et du développement et restreint les possibilités de ces pays et territoires de réaliser des économies d'échelle. La croissance démographique rapide exerce aussi une pression sur leurs ressources et limite l'efficacité des efforts qui sont faits pour élever les niveaux de vie. La pénurie de compétences professionnelles et techniques, la modicité de l'épargne intérieure et la vulnérabilité aux chocs externes sont autant d'obstacles supplémentaires.

142. Les fortes fluctuations des prix des combustibles et des produits de base et la crise économique mondiale qui s'est ouverte en 2008 ont encore aggravé la situation du secteur réel de leurs économies. Ces problèmes, ajoutés à l'élévation du niveau des océans et à la plus grande fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques créent des menaces dans le long terme pour ces pays et leurs habitants, notamment ceux qui sont les plus vulnérables.

⁵⁴ Voir la Déclaration finale de Port-Vila (E/ESCAP/66/1).

143. Il est particulièrement difficile de concevoir des actions régionales dans la mesure où ces pays et territoires insulaires du Pacifique forment un groupe très divers où les problèmes de développement des petites économies insulaires des atolls coexistent avec ceux de pays riches en ressources et en terres comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le sous-programme se concentrera donc sur le renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales, spécialement dans les pays les moins avancés du Pacifique, de définir et d'appliquer leurs propres politiques fondées sur des données probantes et répondant à leurs préoccupations différentes en matière de développement, toujours avec une attention particulière pour les besoins des groupes vulnérables.

144. Les bénéficiaires ultimes du sous-programme sont les habitants de ces pays et territoires car l'exécution de stratégies de développement durable sera profitable à tous, sans excepter les catégories désavantagées et marginalisées. Les groupes ciblés sont : les responsables de la planification publique, les conseillers pour la politique générale, les statisticiens et les décideurs, notamment les élus responsables des ministères. Les organisations associatives, le secteur privé et les partenaires de développement figurent aussi parmi les groupes cibles en raison de leur rôle central dans le choix et l'exécution des stratégies nationales de développement durable.

145. L'orientation stratégique du programme de travail du Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique s'articule sur les objectifs et les mandats internationalement convenus pour le développement, parmi lesquels les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Document final du Sommet mondial de 2005,⁵⁵ le Plan d'application issu du Sommet mondial sur le développement durable,⁵⁶ le Programme d'action d'Almaty¹³ et la Stratégie de Maurice⁷.

146. En raison de l'étendue et de la diversité de la sous-région du Pacifique, le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique continuera à affermir la présence et la position stratégique de la CESAP dans le Pacifique afin de favoriser un meilleur ciblage et une exécution plus efficace des programmes qui répondent aux principales priorités des petits pays et territoires insulaires en développement du Pacifique. Le Bureau sous-régional apportera une importante contribution à l'intensification de la coopération régionale sur les grands sujets économiques, sociaux et environnementaux en veillant à ce que les besoins et les points de vue de la sous-région du Pacifique trouvent leur place dans le cadre régional plus vaste de l'Asie et du Pacifique.

147. Le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique facilitera les travaux analytiques et normatifs de la Commission en soutenant le développement des capacités par les moyens ci-après : a) des publications sur les problèmes de développement les plus importants pour la région, à partir de consultations avec les spécialistes ; b) la coopération technique, notamment la coopération Sud-Sud et triangulaire parmi les États membres

⁵⁵ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

⁵⁶ Voir Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable (*Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe).

de la CESAP ; c) la fourniture de services consultatifs à la demande. Le Bureau sous-régional favorisera le partage et la mise en réseau des connaissances, y compris la diffusion des bonnes pratiques pour l'adaptation, le partage des leçons tirées de l'expérience et la réplique. Le programme de travail comprend le rassemblement de données et la production d'analyses régionales au sujet des domaines désignés comme prioritaires qui doivent permettre au secrétariat de fournir des produits incorporant des connaissances plus approfondies et de plus large portée.

148. Le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique collaborera avec les divisions et les services compétents du secrétariat de la CESAP pour veiller à la bonne gestion du sous-programme. Les exemples de domaines de collaboration avec les divisions spécialisées comprennent : a) le renforcement des capacités statistiques et l'encouragement à la formulation des politiques à partir de données probantes, en étroite coopération avec la Division de statistique ; b) la croissance verte et les questions d'égalité des sexes, avec l'appui des divisions de l'environnement et du développement et du développement social ; c) un programme sur la connectivité du Pacifique sera exécuté avec la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe ; d) la collaboration avec la Division du commerce et de l'investissement pour l'application de l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) ; e) un courant d'activités continu avec la Division des politiques macro-économiques et du développement portant sur la publication *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, les rapports concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement et les examens mondiaux des accords au sujet et au bénéfice des pays ayant des besoins spéciaux.

149. Le sous-programme comprend aussi des activités menées directement avec les autorités nationales des pays du Pacifique et par l'intermédiaire des organisations sous-régionales comme le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique ainsi que des organisations associatives et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le Bureau sous-régional pour le Pacifique joue un rôle actif dans les équipes de pays des Nations Unies, spécialement pour conduire les activités de coordination concernant les examens mondiaux et les initiatives régionales. Il coordonne également son action avec le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat de l'ONU et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans les domaines qui se rapportent aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés.